

Conseil communautaire du 31 mars 2022

La Boutonnaise de Brioux-sur-Boutonne

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, à 18 h 30 en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi à l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à La Boutonnaise de Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée le 25 mars 2022 par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Nombre de délégués titulaires : 90
Nombre de délégués suppléants : 53
Nombre de délégués présents : 72
Nombre de délégués votants : 79

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick (départ à 21h30), BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick (départ à 20h35), FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard (départ à 20h55), GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à AUDE Laurent)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, CAQUINEAU Emmanuel, COLLET Gérard, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, VALÉRY Nicolas

La séance débute à 18 h 30.

Madame Marylène PICARD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le président ouvre la séance et énumère les pouvoirs.

En préambule de la réunion du Conseil communautaire, Monsieur le président propose une présentation de la direction Attractivité économique et touristique effectuée par Madame Isabelle MARCEL, la directrice.

La direction de l'attractivité économique et touristique (DAET)

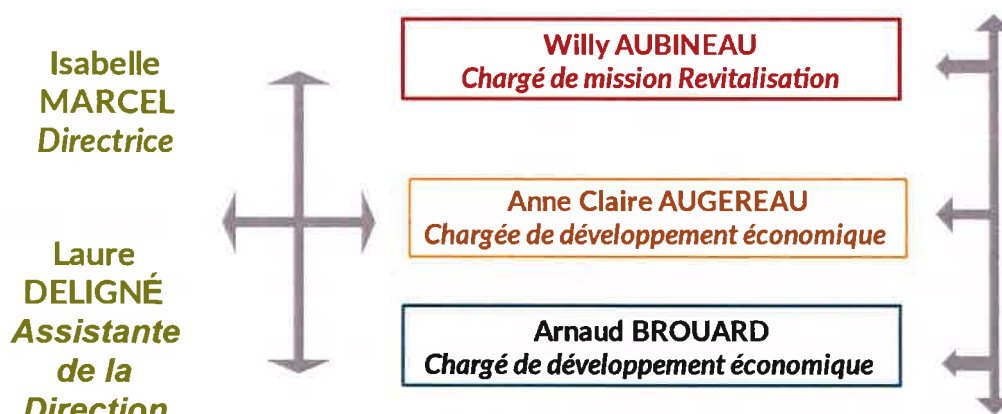
- Une nouvelle Direction, créée le 1^{er} janvier 2021
- 5 agents
- Un Vice-Président : Nicolas RAGOT
- Une mission générale : la stratégie d'Attractivité économique et touristique
- Un Mail de contact : attractivite@melloisenpoitou.fr

Conseil communautaire - 31 mars 2022

3



Organigramme



Conseil communautaire - 31 mars 2022

4



Isabelle MARCEL - Directrice

- Dossiers en transversalité
- Contractualisation et documents stratégiques
- Marketing territorial
- Développement de partenariats locaux, régionaux, nationaux
- Management
- Gestion

Contact : 05 49 07 85 25 - 06 29 79 64 09



Conseil communautaire - 31 mars 2022

5



Laure DELIGNÉ – Assistante de direction

- Secrétariat : transmission des informations au sein de l'équipe, prise de rendez-vous, gestion des planning, suivi du courrier, mise en forme de documents, organisation des visites
- Suivi administratif : renouvellement des conventions de partenariat, suivi des baux et des actes, compte -rendu
- Soutien logistique et visites d'entreprises
- Relais des actions de communication

Contact : 05 49 07 85 28

Conseil communautaire – 31 mars 2022



6

Willy AUBINEAU - Chargé de mission Revitalisation

- « Porte d'entrée » des entreprises
- Chargé de l'accompagnement global des entreprises : « de l'idée au projet »
- Conseils sur les aides économiques : création/reprise, développement d'entreprises
- Mise en réseau des entreprises avec les bons interlocuteurs
- Spécialisé sur les questions touristiques
- Travaille à mi-temps à la DAET

Contact : 05 49 29 22 98 – 06 29 79 63 88

Conseil communautaire – 31 mars 2022



7

Anne Claire AUGEREAU - Chargée de développement économique

- Chargée du parc de bâtiments à vocation économique (une trentaine de bâtiments et baux)
- Suivi des terrains économiques (conventions d'occupation précaire et baux agricoles)
- Spécialisée sur les questions agricoles et alimentaires
- Animatrice de la filière chanvre

Contact : 05 49 29 22 97 – 07 76 83 89 91

Conseil communautaire – 31 mars 2022



8

Arnaud BROUARD - *Chargé de développement économique*



- Chargé du foncier d'entreprises et des sites d'activités économiques (une cinquantaine)
- Aménagement, gestion et commercialisation des zones d'activités économiques
- Accompagnement des entreprises : implantation et développement

Contact : 05 49 29 22 95 – 06 03 33 55 99

Conseil communautaire – 31 mars 2022



AFFAIRES GENERALES

1. Conseil communautaire du 24 février 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Rapporteur : Monsieur Fabrice MICHELET

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 24 février 2022.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique (annexe)

Rapporteur : Monsieur Nicolas RAGOT

Considérant le lancement en mars 2019 d'une étude stratégique sur l'attractivité économique et touristique, qui s'est concrétisée par un diagnostic ;

Considérant l'arrêt de cette étude en février 2021 ;

Considérant la démarche réalisée en interne à partir du 6 mai 2021, ayant comme objectif de définir les enjeux, les objectifs et le plan d'actions de la stratégie économique et touristique

Considérant l'information faite au conseil communautaire du 27 mai 2021,

Considérant que cette stratégie viendra nourrir le Projet de territoire et le PLUi-H,

Une démarche est menée depuis juillet 2021 pour définir la stratégie d'attractivité économique et touristique. Elle mobilise des élus communautaires volontaires autour de 3 thématiques : le tourisme, l'agriculture et l'alimentation, l'accueil des entreprises. Une thématique transversale a également été mise en évidence, à savoir le marketing territorial.

Réunis en groupes de travail, les élus ont participé à des ateliers de co-construction et participatifs, pour définir les enjeux, les objectifs et les principales lignes d'actions de chacune des trois thématiques.

Chaque groupe, animé par la direction de l'attractivité économique et touristique, s'est réuni à trois reprises :

- Le premier atelier a permis de définir une vision partagée de la thématique et d'imaginer sa mise en œuvre dans un environnement sans contraintes,
- Le deuxième atelier a permis de comparer la vision idéalisée avec un diagnostic et une présentation des actions déjà réalisées par Mellois en Poitou et par les acteurs du territoire ; les enjeux prioritaires ont été définis. Ils ont été présentés, ainsi que la démarche globale, à un comité de pilotage partenarial, qui s'est réuni le 10 novembre 2021,
- Le troisième atelier a permis, sur la base des enjeux formulés, de préciser les objectifs et les grandes lignes d'actions.

Ainsi, la stratégie économique et touristique s'articule autour des enjeux suivants :

Sur la thématique « accueil des entreprises » :

- Attractivité : un territoire attractif grâce à un développement économique choisi ; une politique publique volontariste
- Ressources : des ressources gérées et disponibles pour permettre l'implantation et le développement des entreprises
- Accueil : un accueil de qualité, structuré, organisé, pour faciliter l'implantation de nouvelles activités et accompagner les évolutions des entreprises du territoire

Sur la thématique « alimentaire et agriculture » :

- Le maintien d'une agriculture plurielle rémunératrice
- La structuration d'un territoire nourricier
- L'accompagnement d'une agriculture actrice des défis environnementaux
- L'affirmation d'une identité territoriale

Ces 4 enjeux alimenteront la mise en œuvre du Projet Agricole et Alimentaire Territorial de Mellois en Poitou

Sur la thématique « tourisme »

- L'augmentation des retombées économiques pour tout le territoire
- Un territoire riche de ses relations humaines et des habitants fiers de leur territoire
- La recherche d'une plus grande efficacité : une destination « organisée »
- Une économie touristique qui participe au maintien de l'économie locale et tend à rendre le territoire plus attractif

Ces enjeux sont déclinés en objectifs, déclinés eux-mêmes en lignes d'actions, comme présenté dans le document joint en annexe.

La stratégie d'attractivité économique et touristique, telle que présentée au conseil communautaire pour validation, nécessite une deuxième phase de travail, qui permettra de définir le plan d'actions. Cette étape sera menée dès le mois de mars et jusqu'à l'été 2022. Une proposition de plan d'actions sera présentée par la direction de l'attractivité économique et touristique et sera soumise à un groupe de travail composé de l'ensemble des élus ayant participé aux 3 ateliers thématiques. Une fois les modifications des élus intégrées, le plan d'actions sera finalisé. Il servira de schéma directeur pour décliner de manière opérationnelle la stratégie définie par les élus. Le groupe de travail d'élus se réunira régulièrement pour être informé de l'état d'avancement du plan d'actions et apportera les éventuels ajustements.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

1 Contexte et calendrier

Une stratégie coordonnée avec les travaux déjà engagés par Mellois en Poitou et les dispositifs environnants à prendre en compte



Conseil communautaire - 31 mars 2022



15

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

1 Contexte et calendrier

Mars 2019
Lancement des travaux pour l'étude stratégique « Attractivité et développement économique »

Réalisation du diagnostic

Janvier 2021
Création de la Direction Attractivité économique et touristique (DAET).

Février 2021
Arrêt de la mission du bureau d'étude Réflexion engagée en interne => Rapport d'étonnement de l'équipe DAET.

Mai 2021
Nouvelle méthodologie validée par le conseil communautaire
Mobilisation des élus communautaires volontaires dans 3 groupes de travail thématiques

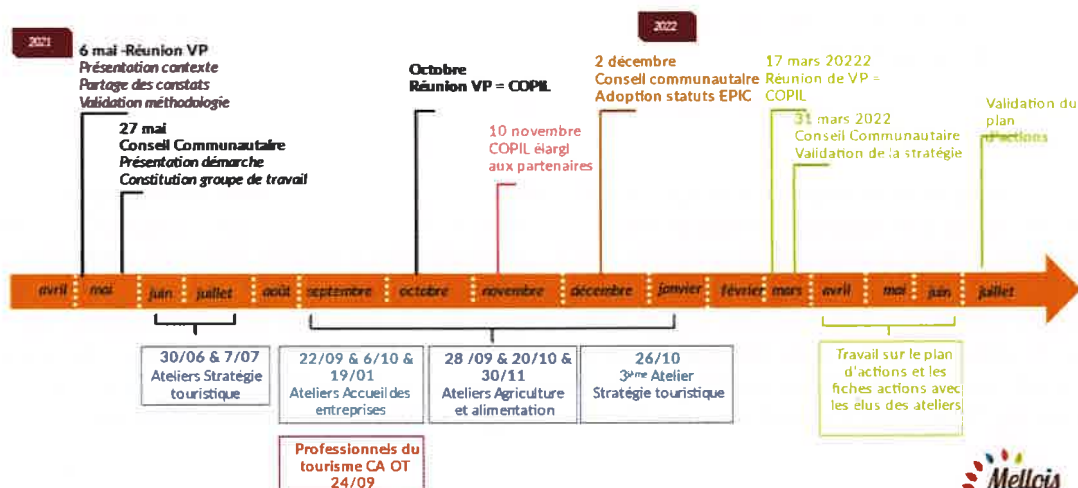
Démarche animée et organisée en interne, par l'équipe DAET et des élus communautaires volontaires



16

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT



Conseil communautaire - 31 mars 2022



17

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

2 La méthodologie suivie

Objet de chaque groupe de travail

- Travailler à la définition de la stratégie thématique de Mellois en Poitou jusqu'à l'élaboration d'un plan d'actions

Méthodologie

- 1^{er} atelier : définir la thématique - idéaliser la situation dans un « monde rêvé »
 - « Faire s'exprimer les élus communautaires de Mellois en Poitou sur leur vision »
 - Travail avec des personas
- 2^{ème} atelier : confronter la situation idéale à l'existant / identifier les enjeux
 - Présentation d'un diagnostic et des actions menées par Mellois en Poitou
- 3^{ème} atelier : prioriser les enjeux et définir les grandes lignes d'actions

Conseil communautaire - 31 mars 2022

18



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2 La méthodologie suivie



Stratégie agricole et alimentaire - Mairie de Melle
28 septembre 2021



Stratégie touristique - Moulin du manoir
Lezay - 7 juillet 2021

Des ateliers collaboratifs



Accueil des Entreprises - Cinéma de Melle
19 janvier 2022



Stratégie agricole et alimentaire - Cuisine
centrale de Lezay - 20 octobre 2021



Stratégie touristique - Maison du
Protestantisme Poitevin - 26 octobre 2021



19

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

3 Les 3 thématiques stratégiques

- L'accueil des entreprises
- L'agriculture et l'alimentation
- Le tourisme

Conseil communautaire - 31 mars 2022



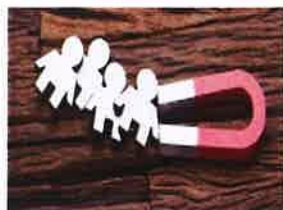
20

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

3 L'accueil des entreprises



Conseil communautaire - 31 mars 2022



21

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3 La stratégie d'accueil des entreprises

Eléments du diagnostic, identitaires et spécifiques à Mellois en Poitou :

- Tissu de petites entreprises, de moins de 10 salariés, très dynamique
+ 22% de créations d'entreprises (surtout des entreprises de moins de 5 salariés) entre 2019 et 2021
- Forte présence des filières agro-alimentaires, bois, transport/logistique
- Faible représentation des entreprises industrielles, mais avec quelques grands comptes (Ex : Solvay)
- Un territoire qui recrute :
 - Hausse des effectifs, même avec la crise du COVID
- Maillage des sites d'activités économiques sur l'ensemble du territoire
- La Communauté de communes possède une importante réserve foncière principalement en zonage économique : 130 ha

Chiffres-clés

- 12 % des entreprises des Deux-Sèvres (hors secteur public)
- 8 % des effectifs des Deux-Sèvres (hors secteur public)
- Faible taux de chômage : environ 5,5 %

Conseil communautaire - 31 mars 2022



22

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

3 L'accueil des entreprises : les enjeux



Un territoire attractif grâce à un développement économique choisi ;
une politique publique volontariste

... mais quel modèle de développement souhaité?



Des ressources gérées et disponibles pour permettre l'implantation et le développement des entreprises



Un accueil de qualité structuré, organisé pour accompagner les évolutions des entreprises du territoire et faciliter l'implantation de nouvelles activités

Conseil communautaire - 31 mars 2022



23

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Être un territoire attractif



OBJECTIFS

- o Garantir un **territoire rural prospère et équitable**/ garantir un **cercle vertueux de l'économie locale**.
- o Identifier le type d'**entreprises** que nous accompagnons et attirer des **projets** qualitatifs et variés.
- o Accueillir des **salariés habitants** du territoire qui **consommeront localement** (qualité de vie au travail, vie de famille, services publics, temps de trajet court/ qualité de vie, équilibre vie professionnelle/ personnelle...)
- o Être un **territoire reconnu** par nos **partenaires institutionnels**: appuis, soutiens et contributions de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

24

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

ENJEU



Être un territoire attractif



GRANDES LIGNES D'ACTIONS

- o Accompagner la **formation et la qualification des actifs** particulièrement jeunes actifs (partenariat Campus des Métiers)
- o Sensibiliser à la **marque employeur** :
 - Une image positive des entreprises permet d'attirer et faciliter les recrutements
- o Identifier et accompagner les **entreprises créatrices d'emplois et générant une plus-value locale** :
 - Exigences sur la qualité des projets ; critères à mettre en place ; activités complémentaires ...
- o Favoriser le **développement local** :
 - s'appuyer sur le tissu des TPE / PME ; accueillir des entreprises innovantes ; montée en compétence des actifs ; promotion du tissu économique local ...
- o Contractualiser avec nos **partenaires et faire connaître nos actions** :
 - Convention SRDEII
 - Participation au travail collaboratif de la stratégie DAET

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Avoir des ressources gérées et disponibles



OBJECTIFS

- o Être **réactif** pour apporter des **réponses adaptées** aux attentes des entreprises.
- o Planifier le développement du territoire, garantir l'**évolution du tissu économique** (développement endogène) et permettre l'**implantation de nouvelles entreprises** (développement exogène) : une collectivité vertueuse en terme de consommation foncière, **justesse de la consommation foncière** au plus près des besoins)
- o Faciliter l'**interaction** entre les entreprises : développer la **complémentarité des entreprises** - le **cluster d'entreprises** comme source de développement économique.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

26



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

ENJEU



Avoir des ressources gérées et disponibles



GRANDES LIGNES D' ACTIONS

- **Constituer un inventaire complet du foncier et de l'immobilier d'entreprises :**
 - Bonne gestion du foncier, plan d'implantation selon des axes définis, plan d'aménagement de zone progressif, qualifier les ZAE...
- **Réaliser un plan de gestion durable des parcs d'activités et prévoir son animation**
 - Définir la stratégie de commercialisation et de communication,
 - Structurer le réseau voirie en fonction de la destination et des besoins des zones,
 - Connaître les besoins d'extension des entreprises présentes sur le territoire.
 - Veiller à la qualité des équipements
- **Définir un schéma d'accueil des entreprises**
 - Identifier des critères de sélection
 - Travail sur la complémentarité des activités
 - Constituer progressivement des zones d'activités autour d'une thématique principale (cluster d'entreprises) ou d'une filière.
- **Organiser des événements propices aux échanges entre entreprises**
 - Connaissance de nos entreprises (constituer une base de données des entreprises...) entre elles et auprès d'un large public

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Garantir un accueil de qualité



OBJECTIFS

- Attirer de nouvelles entreprises et des porteurs de projets de qualité
- Être reconnu comme un territoire différenciant, apportant des réponses et services adaptés (et plus value) à nos entreprises et porteurs de projets : fierté du territoire.
- Entraîner les partenaires avec Mellois en Poitou afin de démultiplier les synergies et proposer une réponse globale dans le temps selon l'évolution du parcours des entreprises (habitat, cadre de vie, services, emploi du conjoint...).

Conseil communautaire - 31 mars 2022

28



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

ENJEU



Garantir un accueil de qualité



GRANDES LIGNES D' ACTIONS

- **Structurer un maillage de services à l'entreprise / aux salariés sur le territoire**
 - Identifier et quantifier les attentes les plus importantes pour les entreprises
 - Identifier des lieux potentiels pour proposer des services/ressources mutualisées.
- **Savoir présenter et animer le territoire**
 - Etablir un plan de communication
 - Constituer un kit d'accueil
 - Organiser des temps forts et rencontres régulières
- **Accompagner les entreprises dans leur besoin de formation et face aux difficultés de recrutement.**
- **Identifier et connaître les partenaires potentiels**
 - Organiser l'animation du territoire
 - S'appuyer les ressources existantes (Ex : CBE, Club des entreprises)
- **Intégrer les besoins liés au développement économique dans les différentes politiques sectorielles de Mellois en Poitou**

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

3

Synthèse de la stratégie d'accueil des entreprises

Enjeux



UN TERRITOIRE ATTRACTIF

- Garantir un territoire rural prospère et vertueux
- Identifier le type d'entreprises accompagnées / projets qualitatifs et variés
- Accueillir des salariés habitant le territoire
- Être un territoire reconnu



DES RESSOURCES GÉRÉES ET DISPONIBLES

- Être réactif pour apporter des réponses adaptées
- Planifier le développement du territoire - garantir les besoins du développement endogène et exogène
- Faciliter l'interaction entre les entreprises - cluster d'entreprises



GARANTIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

- Attirer de nouvelles entreprises et projets qualitatifs
- Être reconnu comme territoire différenciant grâce à des services adaptés
- Démultiplier les synergies et proposer une réponse globale, suivie dans le temps

Actions

- Accompagnement de la formation et de la qualification des actifs
- Marque employeur
- Identifier des entreprises créatrices d'emplois, avec plus-value locale
- Développement local
- Contractualisation avec nos partenaires

- Inventaire du foncier et de l'immobilier d'entreprise
- Plan de gestion durable des parcs d'activité et animation
- Schéma d'accueil des entreprises
- Événements propices aux échanges entre entreprises

- Maillage de services aux entreprises et aux salariés
- Présentation et animation du territoire
- Accompagnement des entreprises dans leurs besoins de formation et de recrutement
- Identification des partenariats potentiels
- Intégration des besoins du développement économique dans les politiques de CCMP

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

4

La stratégie agricole et alimentaire



Conseil communautaire - 31 mars 2022

31



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

4

La stratégie agricole et alimentaire

Éléments du diagnostic, identitaires et spécifiques à Mellois en Poitou :

- Diversité des productions, aussi bien végétales qu'animales ET diversité des outils de collecte et de transformation
 - Mellois en Poitou est comparable à une « petite France »
- Diversité des exploitations, tant par leur taille que par leurs types de productions
- Particularité de l'élevage caprin et de la filière du lait de chèvre
- Filière chanvre
- Produits locaux particuliers, comme le Tourteau fromager
- Expérience de l'approvisionnement en produits locaux en RHD, avec le dispositif « Mangeons Mellois »

Chiffres-clés

- 73,5 % de Surface Agricole Utile sur Mellois en Poitou
- 808 exploitations agricoles (5 500 en Deux-Sèvres)
- 1037 ateliers de productions

Conseil communautaire - 31 mars 2022

32



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

4

La stratégie agricole et alimentaire : 4 enjeux



Le maintien d'une agriculture plurielle rémunératrice

Notre agriculture comme acteur économique viable et durable



La structuration d'un territoire nourricier

Bâtir une offre alimentaire locale diversifiée en réponse aux attentes sociétales



L'accompagnement d'une agriculture actrice des défis environnementaux

La prise en compte des ressources portée par une agriculture en transition et innovante



L'affirmation d'une identité territoriale

Mettre en avant les savoir-faire pour une cohésion de l'ensemble des acteurs

⇒ Ces 4 enjeux alimenteront la mise en œuvre du **Projet Agricole et Alimentaire Territorial** de Mellois en Poitou

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU

OBJECTIFS



Maintenir une agriculture plurielle et rémunératrice



- Accompagner et soutenir l'installation, avec la reprise d'exploitations existantes et la création de nouvelles exploitations, grâce à la structuration et au développement de filières novatrices aux débouchés rémunérateurs.
- Faire en sorte que les agriculteurs et les acteurs s'engagent dans une démarche d'adaptation de leurs pratiques en lien avec les évolutions actuelles de la société et les évolutions climatiques.
- Contribuer au maintien de la dynamique économique agricole et conforter l'ensemble des emplois directs et indirects sur le territoire.
- Faire en sorte que la richesse du maillage territorial, de la production à la distribution en passant par la transformation, aboutisse à une offre de produits diversifiée et valorisée localement avec une meilleure connaissance entre producteurs et consommateurs.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

34

POITOU
COMUNAUTE DE COMMUNES

Attractivité économique et touristique

ENJEU

GRANDES LIGNES D'ACTIONS



Maintenir une agriculture plurielle et rémunératrice



- Faciliter la transmission-reprise et les installations
 - Veiller à une réponse équitable face aux enjeux d'accès au foncier et à l'eau (proactivité et approche terrain)
 - Accompagnement spécifique de filières dites « prioritaires » : les filières d'élevage, la production de légumes (espace test, aides à l'investissement, structuration de débouchés ...)
- Elaborer un dispositif financier d'aide à l'investissement agricole
 - Parcelle, bâtiment, équipement, gestion de l'eau, prenant en compte les critères de changement de pratiques, d'innovation, d'environnement, de bien-être animal ...
- Assurer des débouchés pour nos productions locales via la commande publique
 - diagnostic de l'offre à confronter aux besoins, adaptation des cahiers des charges, information et formation auprès des producteurs et entreprises pour répondre aux marchés publics...
 - Travailler sur une commande publique plus accessible
- Elaborer un plan stratégique pour la structuration ou l'accompagnement de filières
 - Filière chanvre
 - Filière bois dont la filière bois énergie avec la valorisation des haies du territoire
 - Filière de protéines végétales
 - Filière maraîchage
 - Filière animale pour la partie abattage, transformation et structuration de marché

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Structurer un territoire nourricier



OBJECTIFS

- Maintenir sur le territoire une **diversité de productions** - tant végétales que animales - accessible à l'ensemble des consommateurs du territoire.
- Faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires de proximité de l'ensemble de la **restauration collective hors domicile** - de la cantine scolaire à l'EHPAD en passant par le restaurant d'entreprises et le restaurant privé.
- Renforcer la **connaissance entre les producteurs et les consommateurs** avec une mise en avant des savoir-faire du champ à l'assiette.
- Conforter les **débouchés et la rémunération** des producteurs et des transformateurs grâce à une **valorisation plus locale** des produits.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

36  Mellois
Communauté de Communes

ENJEU



Structurer un territoire nourricier



GRANDES LIGNES D'ACTIONS

- Conforter et renforcer les productions « en tension » tant végétales que animales
 - Créer des espaces test de production de légumes et de fruits avec du portage foncier notamment par Mellois Poitou
 - Accompagner les filières d'élevage pour maintenir la production, les outils d'abattage et de transformation
 - Structurer et sécuriser des débouchés pour l'ensemble des productions
 - Favoriser les filières en tension par un accès facilité au foncier communautaire
 - Prise en compte de la gestion de l'eau comme élément indispensable à la production
- Faciliter l'approvisionnement de proximité dans la restauration publique
 - Définir la politique d'achat de la collectivité avec adaptation des marchés publics
 - Accompagner les collectifs de producteurs et les entreprises à répondre à la commande publique
 - Programme d'équipement des lieux de production, en 2^{de} transformation : légumerie, conserverie, matériel de cuisson, ... via différentes formes de montage
 - Réfléchir à un dispositif financier d'aides à l'équipement pour la vente directe/ approvisionnement RHD.
- Faciliter un meilleur accès des consommateurs aux produits locaux
 - Maillage de distribution
 - Dispositif de communication
 - Accessibilité via Contrat Local de Santé / CIAS
- Organiser - structurer des visites d'exploitation
 - Fil rouge pédagogique avec le jeune public : visites d'exploitation, ateliers culinaires, sensibilisation au gaspillage au sein des restaurants scolaires ...
 - Etablir des partenariats avec l'Education Nationale (Rectorat/ Etablissements / Enseignants)
 - Organisation de portes ouvertes à destination du grand public

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Accompagner une agriculture actrice des défis environnementaux



OBJECTIFS

- Conserver une **campagne harmonieuse** avec des **ressources préservées** (sol, eau, paysages, biodiversité ...) partie intégrante de l'**identité** de notre territoire rural avec une **politique foncière et agricole** de la collectivité qui accompagnera les **changements de pratique** (formation)
- Impulser une dynamique **d'échanges entre les exploitants et les réseaux agricoles** afin de partager les **bonnes pratiques** et les **innovations**, et ainsi contribuer à la **pérennité** des exploitations.
- Instaurer un **dialogue entre les acteurs agricoles et les citoyens** qui contribuera à une meilleure connaissance de toutes les pratiques agricoles et à plus de **cohésion**.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

38  Mellois
Communauté de Communes

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Accompagner une agriculture actrice des défis environnementaux

GRANDES LIGNES D' ACTIONS

- **Elaborer une politique publique qui lie les enjeux agricoles et les enjeux environnementaux :**
 - Plan de soutien pour l'accompagnement à la transition agricole, aide innovation ...
 - Optimisation de la gestion de la ressource en eau (quantité et qualité) en lien avec les acteurs (Ex : syndicats d'eau, chambres consulaires ...)
 - Mise en œuvre d'un accompagnement pour la plantation de haies
 - Echange de bonnes pratiques entre les acteurs agricoles (outils numériques, ateliers...)
 - Définir quels partenariats : actions de communication, mise en œuvre d'événements...
- **Actions de communication grand public / citoyen spécifique sur les pratiques agricoles**
 - Organiser des événements dans les fermes pour expliquer les pratiques (exemple : des rallyes de ferme en ferme)
 - Créer des outils d'informations à destination du grand public pour recenser les agriculteurs du territoire avec mise en avant de leurs pratiques
 - Informer sur le contexte économique agricole et alimentaire mondial et européen (PAC) pour une meilleure compréhension commune (Ex : conférences, soirées débats, réunions publiques ...)

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Affirmer une identité territoriale « agricole »



OBJECTIFS

- Identifier les activités agricoles historiques et actuelles comme socle de l'identité territoriale afin de promouvoir avec fierté les savoir-faire agricoles et mettre en avant les filières d'excellence du territoire.
- Valoriser les paysages actuels prairie-bocage.
- Promouvoir les Agricultures du territoire et leurs métiers auprès des citoyens pour une meilleure connaissance et plus de dialogue.

Conseil communautaire - 31 mars 2022



40

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Affirmer une identité territoriale « agricole »

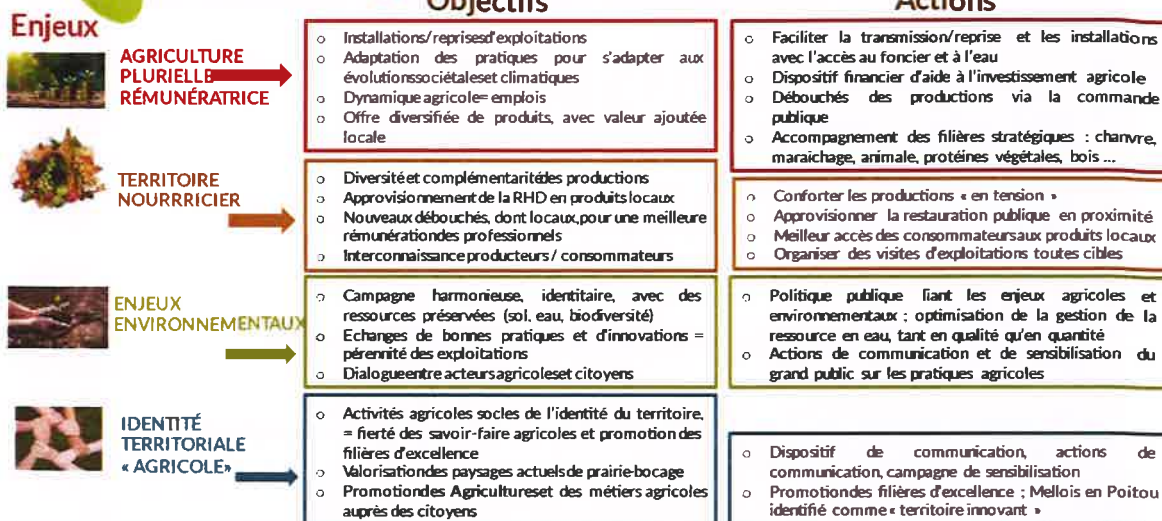


GRANDES LIGNES D' ACTIONS

- **Mettre en œuvre un dispositif de communication / actions de communication / campagne de sensibilisation**
 - Volet accueil touristique : accompagner les agriculteurs (support de communication, formation prise de parole, conseils équipement aménagement ...), engager un travail avec les réseaux spécialisés
 - Créer du lien entre les écoles et les fermes
 - Organiser des fermes ouvertes / des semaines thématiques autour de l'agriculture, en lien avec les acteurs déjà présents
 - Promouvoir les métiers en s'appuyant sur le lycée agricole de Melle
- **Promouvoir des filières d'excellence et identifier le territoire comme un territoire innovant**
 - Affirmer notre présence auprès des agriculteurs hors du territoire (salons agricoles nationaux, régionaux, ...)
 - Réseau de communication avec plus d'interactions avec les filières d'élevage
 - Être reconnu comme un territoire avec des filières d'excellence grâce à des actions de promotion (concours agricoles, comices, promotion des produits ...)

Attractivité économique et touristique

4 La stratégie agricole et alimentaire



Plan Agricole et Alimentaire Territorial

42

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

5 La stratégie touristique



Conseil communautaire - 31 mars 2022



43

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

5 La stratégie touristique

Eléments du diagnostic, identitaires et spécifiques à Mellois en Poitou :

- Richesse patrimoniale (art roman, tumulus, paysages variés)
- Activité culturelle dense (festivals) et reconnue
- Situation géographique, au centre de sites touristiques majeurs
- Le site le plus visité, Zoodyssée, est excentré
- Des opérateurs privés qui investissent dans des sites touristiques
- Hôtellerie de plein air et hébergements collectifs gérés par les communes
- Maillage d'hébergeurs privés (particuliers avec compléments de revenus)
- 4 itinéraires nationaux traversent le territoire (Saint Jacques de Compostelle, vélo, équestre)

Chiffres-clés sur Mellois en Poitou

- 14 000 lits, dont 3 800 lits marchands (27 %)
- 116 000 nuitées
- 25 à 30 M€ de chiffre d'affaires (soit 11 à 12 % du CA départemental)

Conseil communautaire - 31 mars 2022



44

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

5 La stratégie touristique : les enjeux



L'augmentation des retombées économiques sur tout le territoire



Un territoire riche de ses relations humaines des habitants fiers de leur territoire



La recherche d'une plus grande efficacité : une « destination organisée »



Une économie touristique qui participe au maintien d'une économie locale et tend à rendre le territoire plus attractif

Conseil communautaire - 31 mars 2022

45



Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Une offre touristique repensée qui génère plus de retombées



OBJECTIFS

o Donner une **image moderne et positive** d'une destination « tourisme rural » au sein d'un secteur très concurrentiel

o Repositionner une offre au regard des **nouvelles attentes des touristes** et des **habitants prescripteurs**.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

46



ENJEU



Une offre touristique repensée qui génère plus de retombées



GRANDES LIGNES D'ACTIONS

- o **Mettre en œuvre une stratégie sur l'offre des sites de visite/loisirs**
 - Rechercher l'adéquation entre l'offre et les attentes des visiteurs
 - Accompagner les sites de visite/loisirs (ingénierie, repositionnement, construire une stratégie...)
 - Se donner comme objectif d'accueillir de nouveaux opérateurs
 - Renouveler l'offre

- o **Conforter l'offre de tourisme « itinérance douce »**
 - Construire une stratégie autour du vélo sur la base des équipements existants (réseau de boucles, interconnexions avec les itinéraires nationaux, offre de services, mobilisation des professionnels, communication adaptée ...)
 - Valoriser l'offre de randonnée nature (pédestre, équestre, vélo) et proposer une gamme d'hébergements adaptée aux pratiques
 - Explorer, travailler sur de nouvelles propositions (trail, géocaching...)
 - Développer des services le long des itinéraires

- o **Affirmer dans la stratégie la notion de tourisme durable en transversalité**
 - Privilégier, accompagner et valoriser des formes de tourisme respectueuses (conditionnalité des ai
 - Le temps des vacances permet de passer des messages apprendre en s'amusant

- o **Réaliser un travail spécifique sur l'offre en hébergements**
 - Aider à l'installation/reprise des structures
 - Développer une offre différenciante, évolutive, résiliente
 - Travailler à une fiscalité attractive (TFB pour meublés de tourisme)

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Un territoire qui travaille ses spécificités et affirme son identité



OBJECTIFS

- Décliner une stratégie touristique qui s'appuie sur l'identité du territoire : une ruralité affirmée, un réseau associatif moteur
- Intégrer les habitants, acteurs touristiques qui revendiquent et affirment une identité
- Afficher une identité qui reflète les valeurs, les forces de Mellois en Poitou

Conseil communautaire - 31 mars 2022



48

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Un territoire qui travaille ses spécificités et affirme son identité



GRANDES LIGNES D'ACTIONS

- Construire l'identité touristique de Mellois en Poitou
 - S'appuyer sur les forces du territoire, ce qui le caractérise
 - Une identité qui transcende et donne envie de partager son territoire, déclinée dans un plan de communication global
- Une stratégie touristique qui intègre les habitants
 - Organiser la concertation avec les habitants
 - Développer la notion de «greeters», des habitants qui «s'emparent» du tourisme
- Une stratégie touristique qui produit de l'innovation
 - Organiser la concertation, partager les idées, faire de la veille (s'inspirer des démarches qui fonctionnent comme les hackathons pour produire de l'innovation, s'appuyer sur les partenaires)
 - Proposer des temps d'échanges et de production

Conseil communautaire - 31 mars 2022

49

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Une destination qui s'organise pour faciliter l'expérience utilisateur



OBJECTIFS

- Construire la destination touristique Mellois en Poitou pour une offre adaptée, repensée et organisée
- Faciliter le parcours utilisateur (parcours physique, digital...), en plaçant toujours l'utilisateur au cœur du système
- Déterminer le positionnement touristique du territoire, afin d'attirer les touristes et les investisseurs/porteurs de projet

Conseil communautaire - 31 mars 2022



50

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Une destination qui s'organise pour faciliter l'expérience utilisateur



GRANDES LIGNES D'ACTIONS

- Conforter et renforcer le schéma d'accueil touristique
 - Préciser les modalités et outils d'accueil (physiques, en ligne, sur les sites...)
 - Conforter le schéma d'accueil, fruit de la concertation avec les acteurs du territoire (sites, hébergements, institutionnels...)
- Travailler sur la signalétique touristique
 - Réflexion sur une identité
 - Signalétique de positionnement
- Mobiliser les habitants / ambassadeurs
 - Leur proposer une information pour en faire les prescripteurs
 - Conforter le travail réalisé sur la notion de «guide/greeters»
- Améliorer la mise en réseau des acteurs

Conseil communautaire - 31 mars 2022

51

Mellois
Communauté de Communes

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Une économie touristique qui participe au développement de l'économie locale



OBJECTIFS

- Intégrer le tourisme dans la stratégie globale du territoire (projet de territoire, urbanisme, paysage ...)
- Mettre en place un accompagnement spécifique pour le secteur de la restauration
- Appuyer la stratégie touristique sur le tissu associatif et les festivals afin d'augmenter leur notoriété
- Accueillir les touristes dans les commerces et services de proximité en lien avec le Schéma d'accueil touristique

Conseil communautaire - 31 mars 2022

52

Mellois
Communauté de Communes

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

2. Présentation et point d'étape de la stratégie d'attractivité économique et touristique

ENJEU



Une économie touristique qui participe au développement de l'économie locale

GRANDES LIGNES D'ACTIONS

- Dispositif d'accompagnement du secteur de la restauration
 - Faciliter le recrutement dans les restaurants
 - Des salles de restaurant avec une ambiance
 - Une restauration diversifiée s'appuyant sur les circuits courts et les produits locaux
- Mobiliser les habitants comme acteurs du développement touristique
- Favoriser le rapprochement entre professionnels, organismes de formation, acteurs de l'emploi pour faciliter l'accès aux emplois
- Renforcer l'intégration du réseau d'information touristique au schéma d'accueil

Conseil communautaire - 31 mars 2022

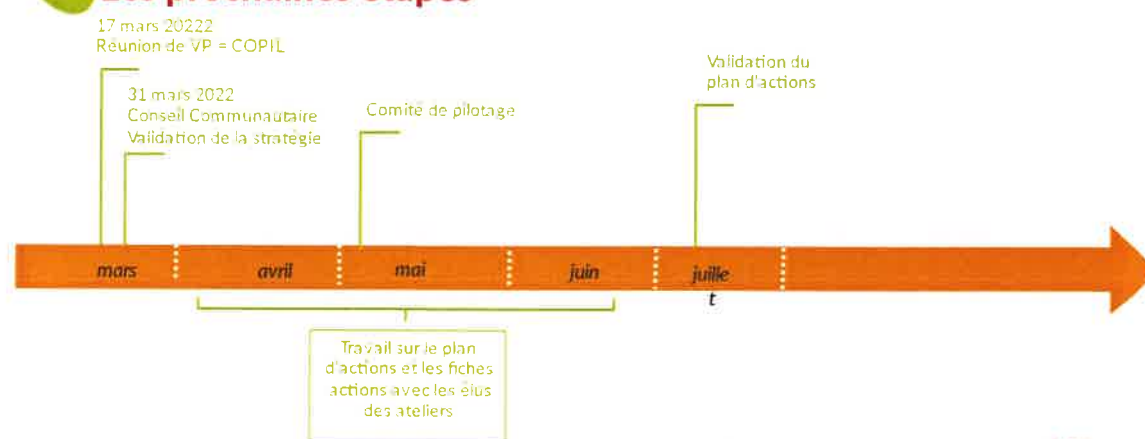
53

Mellois
Communauté de Communes

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

Les prochaines étapes



Conseil communautaire - 31 mars 2022



57

Débats :

Monsieur le président demande aux élus ayant participé aux groupes de travail, de lever la main afin de les identifier.

Monsieur Frédéric BERTHONNEAU précise qu'il a participé aux groupes de travail. Il souhaite insister sur la problématique de l'évolution des zones d'activités qui n'a pas été présentée et qu'il estime importante du fait de son impact financier. Il considère que la communauté de communes doit porter une attention particulière aux demandes d'évolution formulées par les entreprises et les communes.

Monsieur Nicolas RAGOT acquiesce de cette problématique à prendre en compte. Il précise que les communes doivent également travailler leur proposition d'évolution au prisme de la nécessité d'une utilisation réfléchie des deniers publics et d'une adéquation avec la stratégie économique et touristique définie. Il ajoute que cette problématique va également au-delà de la stratégie économique et touristique et s'inscrit aussi dans la définition du PLUi-H du fait de la proximité de ces zones avec des zones urbaines.

Monsieur le président souligne qu'il s'agit de la première fois que la collectivité se dote d'un outil global qui répond aux attentes des partenaires. Il considère qu'une étape importante a été franchie afin de repenser l'utilisation des fonds publics et qu'une priorisation de certains projets d'évolution de zones d'activités doit être opérée au regard de l'impact de ces projets. Il salue la qualité du travail produit par les élus ayant participé aux groupes de travail et la direction de l'attractivité économique et touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** la stratégie d'attractivité économique et touristique, telle que présentée dans le document ci-annexé,
- **VALIDER** la méthodologie proposée pour la deuxième phase de travail portant sur le plan d'actions.

Monsieur Nicolas RAGOT remercie la direction de l'attractivité économique et touristique pour son engagement ainsi que les élus qui ont consacré de leur temps à ces travaux. Il souligne que le travail produit a été nourri par les diversités de chacun.

FINANCES

3. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des Juridictions Financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu les délibérations n° C25-06-2020-25 du conseil communautaire du 25 juin 2020 ;

Vu la délibération n° C25-02-2021-20 du conseil communautaire du 25 février 2021 ;

Vu la délibération n° C24-02-2022-22 du conseil communautaire du 24 février 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le montant de l'autorisation de programme suite à l'ouverture des plis des marchés ;

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
				2021	2022	2023	ultérieurs
17060 - PLU INTERCOMMUNAL	2020	DEPENSES	558 285,66 €	1 820,30 €	107 786,86 €	147 492,50 €	301 186,00 €
	2020	RECETTES	297 453,12 €	- €	17 502,99 €	84 194,67 €	195 755,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER l'autorisation de programme ainsi que le montant des crédits de paiement tel que présentés.

4. Budget principal - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Jérôme PELTIER

Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin de prendre en compte des augmentations d'autorisations de programmes/ crédits de paiements.

Section d'investissement	
Dépenses	
23/232/ 820/17060- Immobilisations en cours	23 441,50 €
Total	23 441,50 €
Recettes	
10/10222/820/17060 - FCTVA	3 845,34 €
16/1641/020 - Emprunts	19 596,16 €
Total	23 441,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) - Point d'étape

Rapporteur : Monsieur Gilles CHOURRÉ

Vu la délibération n° C01-07-2021-2 du 1^{er} juillet 2021, adoptant le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la communauté de communes ;

Comme identifié dans l'Axe 1 « Communication » - Action « Appropriation des enjeux par les élus » du PLPDMA, un document de présentation du PLPDMA est en cours de distribution aux conseillers communautaires et une présentation leur est proposée.

Pour rappel, l'élaboration du PLPDMA a nécessité la réalisation de différentes étapes afin de proposer des actions les plus adaptées au territoire de la communauté de communes et d'assurer une concertation avec les différents acteurs du territoire, à savoir :

- La réalisation du diagnostic de territoire au 1^{er} semestre 2020,
- La définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés au 2^{ème} semestre 2020 avec une validation en conseil communautaire du 17/12/2020,
- La concertation pour élaboration du plan d'actions au 1^{er} trimestre 2021,
- La rédaction du PLPDMA et l'organisation d'une consultation avant consolidation au 2^{ème} trimestre 2021.

Sa mise en œuvre a ainsi pu démarrer au 2^{ème} semestre 2021 avec notamment le démarrage des actions et la réalisation des outils pour l'appropriation des élus, la mise en place de groupes de travail pour proposition aux élus des modalités de mise en pratique des axes validés et la réalisation des projets conformément à la planification.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

ACTION 1 - APPROPRIATION PAR LES ÉLUS DES ENJEUX		APPROBATION AU 1 ^{ER} JUILLET 2021	
AXE 1 : COMMUNICATION		Cible	Résultat
■ Distribution guide du PLPDMA aux CC/Maires/Élus référents déchets		1000	700
■ Information en conseil communautaire		2	1
■ Point d'étape de mise en œuvre en réunion VP		1	
■ Présentation aux élus référents		1	
■ Information en conférence des Maires		2	1
■ Transmission du diaporama type de présentation aux Communes		62	
■ Présentation dans les conseils municipaux		62	En cours
■ Participation des élus aux groupes de travail		15	12/1

Conseil communautaire - 31 mars 2022

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 1 : COMMUNICATION

ACTION 2 - DONNER UNE IMAGE ACCESSIBLE AU PLPDMA

	Cible	Résultat
Propositions reçues suite à l'appel à idées	20	50
2022 Validation de la charte graphique du PLPDMA ainsi que de ses éléments de communication et distribution d'un document de présentation à la communication		

ACTION 3 - COMMUNES AU CENTRE DE LA COMMUNICATION

	Cible	Résultat
Participation des élus et agents communaux aux groupes de travail	20	12/5

ACTION 4 - MOBILISER LES PARTENAIRES

	Cible	Résultat
Participation d'associations, entreprises aux groupes de travail	15	5

Conseil communautaire - 31 mars 2022

67



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 1 : COMMUNICATION

ACTION 5 - COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

	Cible	Résultat
Sensibilisation porte à porte	100	638
Animations	4/60	8/269

AXE 2 : ECO-EXEMPLARITÉ

ACTION 1 - INFORMER, DONNER DU SENS ET FORMER

Le + : 4 ateliers éco-exemplarité pour 51 agents participants

ACTION 2 - MOINS JETER, MIEUX TRIER

Diagnostic de 10 sites réalisés	2022	Mise en place du tri et de la gestion de la fraction fermentescible sur tous les sites administratifs de la collectivité
Définition des plans d'actions		

Conseil communautaire - 31 mars 2022

68



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 3 : BIODÉCHETS

ACHAT D'UN BROYEUR DÉCEMBRE 2021

ACTION 1 - DÉVELOPPER L'ACTION DE BROYAGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	Cible	Résultat
Redéfinir les modalités de location des broyeurs		En cours
Créer des partenariats avec les communes		
Organiser des journées broyat avec les communes	1/30	1/20
+ Réaliser des animations sur le broyage et le paillage		1/21
Location des broyeurs	90	85
→ Tonnages évités	200	En cours

Le + : Opération sapin : 2 communes volontaires pour 115 sapins broyés

2022 Développement des journées broyat dans les communes + opérations sapin

Conseil communautaire - 31 mars 2022

69



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 3 : BIODÉCHETS

ACTION 2 - FACILITER LE COMPOSTAGE

	Cible	Résultat
▪ Redéfinir les modalités de vente des composteurs	/	Fait
▪ Vente des composteurs à moindre coût	200	176
▪ Journée de distribution dans une commune	1	1/60
▪ Réaliser un diagnostic de territoire de compostage partagé	1	Fait
▪ Déposer un dossier pour appel à projet TRIBIO	/	Fait
▪ Participer à l'évènement national Tous au compost	/	COVID
▪ Accompagner à la mise en place d'un composteur partagé	/	3 diag.

+ 4 ateliers sur le jardinage au naturel

2022

Développement des journées distribution composteurs dans les communes



Conseil communautaire - 31 mars 2022

70



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 6 : PROFESSIONNELS

ACTION - BAISSER LA PRODUCTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES ET AUGMENTER LEUR VALORISATION

Le + : 37 entreprises rencontrées et 5 entreprises inscrites pour un accompagnement.

AXE 7 : 3 R

ACTION 2 - ENCOURAGER LE RÉEMPLOI ET LE PARTAGE DES BIENS ENTRE LES HABITANTS

	Cible	Résultat
▪ Groupe de travail	1	1

ACTION 4 - MISE EN PLACE DES CAISSONS DE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIES

	Cible	Résultat
▪ Définir les modalités de partenariat	/	Fait

2022

Mise en place de caisson de réemploi sur 2 déchèteries en partenariat avec Emmaüs, Béta Pi et Bidouilles et informatique

Conseil communautaire - 31 mars 2022

71



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 8 : OBSERVATIONS / ÉVALUATIONS

ACTION 1 - CARACTÉRISER LES DÉCHETS POUR IDENTIFIER ET OPTIMISER

	Cible	Résultat
▪ Définition des modalités de caractérisation des encombrants	/	Fait
▪ Caractérisation des encombrants	/	En cours

2022

Présentation du bilan des caractérisations des encombrants

ACTION 2 - RÉALISER UNE VEILLE SUR LES PROJETS INNOVANTS ET ETUDE DE FAISABILITÉ SI OPPORTUN

	Cible	Résultat
▪ Groupe de travail	/	En cours
▪ Mise en place d'une procédure de veille	/	En cours

Conseil communautaire - 31 mars 2022

72



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 9 : COLLECTES / TRAITEMENT

ACTION 2 - HARMONISATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

	Cible	Résultat
▪ Rédaction et adoption du règlement de collecte	/	Fait
▪ Communication du règlement de collecte	100%	100%
▪ Groupe de travail pour mise en place d'une procédure d'application	/	En cours
▪ Mise en place d'une procédure d'application du règlement de collecte	/	En cours



2022

Mise en œuvre de la procédure d'application du RC

ACTION 4 - REVALORISATION DES BONS GRAVATS

Report de l'action

+ 22 collectes de papier en partenariat avec les associations du territoire = 160 tonnes

Conseil communautaire - 31 mars 2022

73



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 10 : INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

ACTION 1 - REDEVANCE SPÉCIALE, LEVIER DE LIMITATION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS

	Cible	Résultat
▪ Généralisation de la redevance spéciale 1 réunion d'informations 43 entreprises rencontrées	/	Fait

ACTION 5 - MATRICE COMPTA COUT, OUTILS DE GESTION ET DE COMMUNICATION

	Cible	Résultat
▪ Compléter la matrice des coûts	/	Fait

Conseil communautaire - 31 mars 2022

74



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

Évolution des tonnages - Zoom sur les OM et les emballages

Ordures Ménagères	Évolution 2020/2021	Déploiement
▪ Briouxais	+3,8%	
▪ Cellois	-2,2%	
▪ Chef Boutonnais et Sauzéan	-1,7%	⇒ D'octobre à décembre -8%
▪ Lezayen	-1,5%	⇒ De juin à décembre -2,6%
▪ Mellois	-4,5%	
▪ TOTAL	-1,7%	
Emballages	Évolution 2020/2021	Déploiement
▪ Briouxais	+3,2%	
▪ Cellois	+5,5%	
▪ Chef Boutonnais et Sauzéan	+10,4%	⇒ D'octobre à décembre +25,2%
▪ Lezayen	+73,6%	⇒ De juin à décembre +129,3%
▪ Mellois	+6,3%	
▪ TOTAL	+12,8%	

Conseil communautaire - 31 mars 2022

75



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

Les indicateurs de tonnages

Les Objectifs

Ordures Ménagères	2019 181 kg/hab.	2021 178,69 kg/hab. (-1,3%)	2027 154 kg/hab. (-15%)
Emballages	2019 22 kg/hab.	2021 25,90 kg/hab. (+17,7%)	2027 24 kg/hab. (+10%)
Papier	2019 21 kg/hab.	2021 21,11 kg/hab. (+0,5%)	2027 19 kg/hab. (-10%)
Verre	2019 39 kg/hab.	2021 40,98 kg/hab. (+5%)	2027 39 kg/hab. (=)
OMA	2019 263 kg/hab.	2021 266,68 kg/hab. (+1,4%)	2027 236 kg/hab. (-10%)
* Déchets déchèteries	2010 195 kg/hab.	2021 176,97 kg/hab. (-9,1%)	2027 175 kg/hab. (-39%)
* DMA (hors gravats)	2010 486 kg/hab.	2021 642,65 kg/hab. (+17%)	2027 411 kg/hab. (-25%)

Conseil communautaire - 31 mars 2022



76

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 1 : COMMUNICATION

2 AMBASSADEURS ÉCO - GESTES

- Une intervention en réunion des élus référents déchets, en conférence des Maires et en conseil communautaire
- Deux interventions en réunions de VP
- Continuité de présentation dans les conseils municipaux
- Création d'un kit de communication pour les communes
- Mise en place d'une newsletter pour les communes
- Appel à projet auprès des habitants, communes et associations pour valoriser les points tri et les bacs

+ Sensibilisation en porte à porte et lors d'animations avec proposition d'un catalogue d'animations

Conseil communautaire - 31 mars 2022



77

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 2 : ECO-EXEMPLARITÉ

- Un point en CODIR et en séminaire des cadres
- Réalisation d'un document d'information aux agents et mise en place d'une newsletter

3 ateliers à destination des agents



Atelier 1 : Les déchets et le tri

Le + : Suppression de l'utilisation des bouteilles en plastique dans la communauté de communes et distribution de gourdes aux agents nomades



Atelier 2 : Les déchets et le tri

Atelier 3 : Les déchets et le tri

- Formation des agents communautaires et communaux aux thématiques
- Création d'un kit événementiel pour accompagner les directions organisatrices + animations
- Mise en œuvre du plan de gestion différenciée et formation des agents
- Groupe de travail pour création de la charte d'éco-exemplarité Recensement des moyens mutualisables avec les communes et groupe de travail
- Mise en place de formations sur les critères environnementaux dans les achats publics et participation aux réseaux sur la commande publique responsable

Conseil communautaire - 31 mars 2022



78

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 3 : BIODÉCHETS

1 ANIMATEUR JARDIN
ACHAT NOUVEAU BROYEUR

- Former à l'utilisation des broyeurs et créer une notice d'utilisation
- Animation sur le broyage, le paillage et le jardinage au naturel
- Opération foyers témoins lombricompostage
- Former des référents compostage
- Mise en place de composteurs partagés
- **Accompagner et animer les jardins partagés**
- Former les gardiens de déchèteries pour les échanges auprès des usagers sur la gestion de proximité des biodéchets
- Réaliser des journées de démonstration de broyage des déchets verts en déchèteries -

Conseil communautaire - 31 mars 2022



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape



TOUS AU COMPOST

Prochainement

Action 1 : Journée Jardinage au naturel avec l'association Belle et Lambon (Mougou)

Mercredi 30/03/2022

Action 2 : Journée distribution composteurs commune d'Alloinay

Samedi 02/04/2022

Action 3 : Journée jardinage au naturel aux jardins du partage (Lezay)

Mercredi 06/04/22

Action 4 : 1/2 journée projet école de ateliers compostage jardinage (Ecole de Lezay)

Jeudi 07/04/22

Conseil communautaire - 31 mars 2022



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 4 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- **Définir, communiquer et mettre en œuvre l'accompagnement en restauration collective**
- Former les agents
- Création d'outils et réalisation d'ateliers anti-gaspi auprès de la population
- Répertoire des familles potentielles pour les familles 0 déchet alimentaire

AXE 5 : ÉDUCATION

- Identification des différents temps/cibles par structure partenaire et leur référent
- Groupe de travail sur les animations auprès des enfants
- Définition du champ d'intervention des partenaires dans les écoles et de son contenu
- Mise en place des partenariats et mise en œuvre des actions
- **Proposer l'accompagnement des lieux ciblés pour baisser la production des déchets et augmenter leur valorisation**
- Réalisation des accompagnements
- Création et signature de charte avec les structures partenaires et valorisation des actions
- Conventions de pré-collecte des papiers

Conseil communautaire - 31 mars 2022



Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 6 : PROFESSIONNELS

- Groupe de travail avec les acteurs potentiels identifiés pour définir les modalités d'organisation du réseau
- Identifier les entreprises à fort potentiel pour baisser de la production de déchets et augmenter leur valorisation
- Préparer un plan d'actions par typologie de déchets
- Identifier les entreprises vertueuses en matière de réduction des déchets

AXE 7 : 3 R

- Réflexion pour la mise en place d'un intranet CC pour la mutualisation des biens et services
- Groupe de travail et définition de la méthodologie pour la mise en place d'une Grattéria
- Groupe de travail : accompagnement pour le développement des cafés réparations



Conseil communautaire - 31 mars 2022

82

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

AXE 8 : OBSERVATIONS / ÉVALUATIONS

- Réalisation d'une consultation pour une campagne de caractérisation des OM
- Réalisation de la consultation pour la 1^{ère} étude + début de l'étude
- Étudier l'impact de la tarification des professionnels en déchèteries ainsi que définir et mettre en œuvre les actions d'optimisation

AXE 9 : COLLECTES / TRAITEMENT

- Mise en place d'indicateurs et de leur suivi dans le cadre du déploiement du nouveau mode de collecte
- Réalisation du diagnostic de collectes des biodéchets et de cartons en établissement
- Étude pour généralisation action test pour la revalorisation des bons gravats
- Réalisation d'une étude d'impact sur la généralisation de la collecte des biodéchets

AXE 10 : INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

- Suivi de la Redevance spéciale ainsi que définition et mise en œuvre des actions d'optimisation
- Réaliser et distribuer à la population un document d'information sur la TEON
- Compléter la matrice coût 2021

Conseil communautaire - 31 mars 2022



83

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

5. PLPDMA - Point d'étape

Budget cible 2022

⇒ SELON BUDGET CIBLE VALIDÉ À L'ADOPTION DU PLPDMA

	DÉPENSE										RECETTE										COUTS DITE									
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050
AXE 1 COMMUNICATION	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900
AXE 2 DÉCHÈTERIES	4 400	4 500	4 600	4 700	4 800	4 900	5 000	5 100	5 200	5 300	5 400	5 500	5 600	5 700	5 800	5 900	6 000	6 100	6 200	6 300	6 400	6 500	6 600	6 700	6 800	6 900	7 000	7 100	7 200	7 300
AXE 3 GÉNÉRALISATION ALIMENTAIRE	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310	320	330	340	350	360	370	380	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480	490
AXE 4 DÉCHÈTERIES	1 100	1 200	1 300	1 400	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000
AXE 5 3 R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AXE 6 OBSERVATIONS / ÉVALUATIONS	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000	4 100	4 200	4 300	4 400	4 500	4 600	4 700	4 800	4 900
AXE 7 INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES	4 000	4 100	4 200	4 300	4 400	4 500	4 600	4 700	4 800	4 900	5 000	5 100	5 200	5 300	5 400	5 500	5 600	5 700	5 800	5 900	6 000	6 100	6 200	6 300	6 400	6 500	6 600	6 700	6 800	6 900
TOTAL BUDGET	15 200	15 700	16 200	16 700	17 200	17 700	18 200	18 700	19 200	19 700	20 200	20 700	21 200	21 700	22 200	22 700	23 200	23 700	24 200	24 700	25 200	25 700	26 200	26 700	27 200	27 700	28 200	28 700	29 200	29 700
SURPLUS	1 400	1 500	1 600	1 700	1 800	1 900	2 000	2 100	2 200	2 300	2 400	2 500	2 600	2 700	2 800	2 900	3 000	3 100	3 200	3 300	3 400	3 500	3 600	3 700	3 800	3 900	4 000	4 100	4 200	4 300

⇒ INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF EN MESURES RECONDUCTIBLES

- Axe 3 : 15 000€ (achat composteurs)
- Axe 5 : 17 000€ (pré-collecte des papiers)

⇒ INSCRIT AU BUDGET PRIMITIF EN DÉPENSES NOUVELLES

- Investissement : 48 340€ (achat broyeur/étude/matériel animations)
- Fonctionnement 80 382€

Conseil communautaire - 31 mars 2022



84

Débats :

Monsieur Patrick TROCHON considère qu'il est nécessaire que les évaluations du PLPDMA de Mellois en Poitou soient mises en perspective avec les résultats obtenus par les collectivités voisines, qui peuvent avoir un mode de collecte différent, afin de véritablement mesurer l'impact du mode de collecte retenu par la communauté de communes.

Monsieur Gilles CHOURRÉ précise qu'une comparaison peut être faite avec les évaluations du SMITED 79 (Syndicat mixte de traitement et d'élimination des déchets des Deux-Sèvres).

Monsieur Laurent AUDÉ demande comment s'est traduit l'augmentation du tonnage des emballages en reprenant notamment l'exemple du secteur lezayen. Il s'étonne également de l'objectif fixé concernant la baisse du tonnage des déchets apportés en déchèteries.

Monsieur Gilles CHOURRÉ informe que l'augmentation du tonnage des emballages s'est traduite par des bacs de recyclage très remplis, voire débordants, due notamment à des cartons déposés dans les bacs de recyclage alors que ce type de déchets doit être apporté en déchèterie. Pour répondre à cette difficulté, il précise qu'il peut être envisagé de prévoir plus de passage si l'organisation du service le permet. Il ajoute qu'un travail de sensibilisation doit être également mené. S'agissant du tonnage des déchets apportés en déchèteries, il précise que l'objectif poursuivi vise une diminution de la production de deux types de déchets, les déchets verts et les encombrants, par une politique de prévention afin de diminuer les coûts de traitement et de valorisation. Il reprend l'exemple de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais qui n'accepte plus de déchets verts dans les déchèteries.

Monsieur Patrick TROCHON regrette que le traitement et la valorisation des déchets verts ne soient envisagés que sous le prisme financier.

Monsieur le président rappelle que la communauté de communes a passé un marché afin d'acquérir des broyeurs pour traiter les déchets verts dans les déchèteries, pour un montant de 200 000 €. Pour autant, il ajoute que cela n'exclut pas la nécessité d'encourager le traitement individuel de ces déchets.

Monsieur Jérôme TEXIER regrette que l'évaluation ne comporte qu'une lecture quantitative et ne soit pas complétée par une lecture qualitative de la production de déchets sur le territoire, notamment en produisant le taux de refus des déchets.

Monsieur Gilles CHOURRÉ acquiesce de la pertinence d'une telle évaluation. Il rappelle cependant que l'alerte s'agissant du dépôt de cartons dans les bacs de recyclage ne semble concerner que le secteur lezayen.

Monsieur Jean-Marie HAYE considère que l'alerte concernant le secteur lezayen peut s'expliquer par le fait que les habitants du secteur ne disposent pas d'une déchèterie à proximité.

Monsieur Olivier GAYET estime que la construction de la déchèterie à Lezay va effectivement permettre un meilleur traitement des déchets et que dans l'attente de la construction, un travail de sensibilisation doit être effectué.

Monsieur Gilles CHOURRÉ précise que le projet de construction de la déchèterie de Lezay est au stade de la constitution du dossier de consultation des entreprises et que le début des travaux est envisagé pour la fin 2022.

Monsieur Philippe CACLIN ajoute qu'une étude est en cours sur la possibilité de mettre en place un co-postage des boues et des déchets verts.

Monsieur Laurent AUDÉ demande que soit précisé comment les mesures de sanction prévues par le règlement de collecte peuvent-elles être mises en œuvre contre les administrés qui ne le respectent pas, dans la mesure où les points de collecte sont collectifs.

Monsieur Gilles CHOURRÉ précise que la compétence de la communauté de communes en matière de collecte des déchets doit être distinguée des pouvoirs de police du maire, qui ont pu être transférés au président de la communauté de communes. Lorsque les pouvoirs de police n'ont pas été transférés, il appartient au maire de déterminer s'il est opportun d'actionner les sanctions. S'agissant des communes pour lesquelles le maire a transféré ses pouvoirs de police, la communauté de communes s'inscrit dans un premier temps dans une politique de prévention et de sensibilisation de la population.

Monsieur le président revient sur le tract distribué par l'association « Servir le citoyen, mobilisons et proposons » en précisant que la fusion des anciennes communautés de communes nécessitait une harmonisation de la fiscalité et du mode de collecte des déchets pour l'ensemble du territoire. S'agissant de l'harmonisation du mode de collecte, il rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place dès 2018, composé d'élus de chaque ancienne communauté de communes, afin de déterminer quel mode de collecte retenir au regard notamment du coût et de l'acceptabilité pour les habitants. Il ajoute que le mode de collecte retenu est le fruit d'une large concertation qui s'est inscrite dans le temps, du fait qu'il ait été débattu à l'occasion de différentes instances. S'agissant de la fiscalité, il rappelle que la TEOM était mise en place dans trois anciennes communautés de communes sur quatre. Il explique que la TEOM est calculé sur la base d'une assiette plus large que la REOM et que des simulations ont été effectués par la DGFIP afin de déterminer quelle fiscalité est la moins pénalisante pour les habitants de l'ensemble du territoire en agissant également sur le taux. Il acquiesce que certains habitants ont, tout de même, vu leur fiscalité augmenter cependant il rappelle cette hypothèse ne concerne pas la majorité des habitants du territoire. S'agissant du déploiement du nouveau mode de collecte, il considère que le poids des habitudes doit être dépassé dans l'intérêt général du territoire. Il constate que les premiers résultats sont positifs et encourageants.

Monsieur Olivier GAYET soulève que le nouveau mode de collecte est particulièrement apprécié par les habitants des hameaux du secteur lezayen. Il a conscience que certaines difficultés subsistent pour les habitants du bourg. Il souligne qu'après concertation avec les services de la communauté de communes, des ajustements ont pu intervenir rapidement. Il remercie particulièrement Mickaël LEBRUN, chargé du déploiement du nouveau mode de collecte.

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE des indicateurs d'évaluation de l'année 2021 et des actions 2022 du PLPDMA.

EOLIEN

6. Projet éolien Villemain-Loubillé - Accord de principe (annexe)

Rapporteur : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Le projet éolien des Groies est porté par la société Voltalia, groupe international d'origine française fondé en 2005, aujourd'hui implanté dans 26 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie. La société compte environ 280 employés en France. Son actionnaire principal est l'association familiale Mulliez (famille française du Nord de la France). Voltalia développe des projets de la pré-faisabilité à l'exploitation.

Le projet, situé sur les communes de Villemain et Loubillé, comporte 7 mats de 4,5 à 5,5 MW chacun. La hauteur maximale en bout de pale s'élèvera à 180 mètres. La production électrique annuelle est estimée à 82 215 MWh. Ce projet a recueilli un avis défavorable du conseil communautaire le 17 décembre 2020 lors de l'enquête publique, le temps de travailler sur une position communautaire.

L'instruction du projet s'est poursuivie à l'issue de l'enquête publique, et le parc a été autorisé par arrêté préfectoral n°A6350 du 3 mars 2022.

En parallèle, le groupe de travail mandaté pour la construction du guide des bonnes pratiques des projets éoliens Mellois en Poitou, a décidé lors de la réunion du 25 juin 2021 d'ouvrir la zone du projet à la prospection. Le zonage du guide éolien a été ensuite adopté à une large majorité en conseil communautaire d'octobre 2021.

Considérant l'ouverture de la zone du projet dans le guide éolien,

Pour : 70	Abstention : 8	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS de principe favorable au projet.

7. Projet éolien Villemain-Loubillé - Constitution d'un comité de suivi

Rapporteur : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Le projet éolien des Groies est porté par la société Voltalia, groupe international d'origine française fondé en 2005, aujourd'hui implanté dans 26 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie. La société compte environ 280 employés en France. Son actionnaire principal est l'association familiale Mulliez (famille française du Nord de la France). Voltalia développe des projets de la pré-faisabilité à l'exploitation.

Le projet, situé sur les communes de Villemain et Loubillé, comporte 7 mats de 4,5 à 5,5 MW chacun. La hauteur maximale en bout de pale s'élèvera à 180 mètres. La production électrique annuelle est estimée à 82 215 MWh.

Considérant que ce projet se situe dans une zone ouverte à la prospection dans le guide de l'éolien adopté en conseil communautaire d'octobre 2021, la constitution d'un comité de suivi est proposée, conformément aux préconisations du guide, avec la composition suivante :

- 2 vice-présidents : les vice-présidents à l'aménagement et à l'attractivité économique et touristique ;
- 2 membres du groupe de travail : appel à candidats parmi les membres non concernés par la liste suivante ;
- 1 élu par commune impactée (rayon de 6 km autour du projet) :
 - Valde-laume,
 - Chef-Boutonne,
 - Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues,
 - Paizay-le-Chapt,
 - Aubigné,
 - Loubigné,
 - Loubillé,
 - Villemain,
 - Couture d'Argenson.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la constitution d'un comité de suivi du projet composé tel que présenté.

Débats :

Monsieur Thierry YOU informe que la commune de Fontivillé, se situant dans une zone ouverte à la prospection, a interrogé sa population concernant la possibilité d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. Il indique qu'environ 77% des réponses sont défavorables à un tel projet et que le conseil municipal va entériner cette position par une délibération. Il précise qu'une communication sera ensuite faite auprès des porteurs de projets.

Monsieur Sylvain GRIFFAULT informe qu'un groupe (12 maires et le vice-président en charge du dossier) va être constitué pour travailler sur la question du photovoltaïque et qu'une communication à destination des maires a été faite pour recueillir les candidatures.

Monsieur Patrick TROCHON demande si le groupe est ouvert aux maires délégués.

Monsieur Sylvain GRIFFAULT répond que cela peut être envisagé sous réserve du nombre de candidatures déjà réceptionnées.

CYCLE DE L'EAU

8. Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) Vienne-Clain - Avis (annexes)

Rapporteur : Monsieur Philippe CACLIN

L'EPTB (établissement public territorial de bassin) de la Vienne réalise la SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation) pour les bassins Vienne et Clain. La définition de la stratégie arrivant à son terme, les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sont sollicités pour rendre un avis de principe sur la stratégie. Celle-ci se déclinera par la suite en un PAPI (plan d'actions de prévention des inondations) dont la mise en œuvre devrait intervenir fin 2023, après délibération des EPCI concernés.

Le PAPI est un plan d'actions chiffrées qui engage les porteurs. La communauté de communes Mellois en Poitou n'est pas directement touchée par des inondations sur le bassin du Clain. Néanmoins, en tant que zone amont, le territoire pourrait mettre en œuvre des actions favorisant les ZEC (zones d'expansion de crue) et limitant le ruissellement (hydraulique douce, tant rurale que dans les secteurs imperméabilisés/urbanisés) et ainsi prévenir les inondations en aval.

Pour : 77	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS favorable à la stratégie locale du risque inondation Vienne-Clain,
- PRENDRE ACTE que la stratégie sera ensuite déclinée en PAPI (programme d'actions et de prévention des inondations).

Débats :

Monsieur Laurent AUDÉ souligne que la question du risque émerge de manière transversale à travers plusieurs politiques publiques et demande dans quelle perspective s'inscrit la communauté de communes.

Monsieur le président informe que cette problématique n'a pas encore été envisagée.

9. Convention de versement de la cotisation GEMAPI au SYMBO (annexe)

Rapporteur : Monsieur Philippe CACLIN

Vu la délibération n°33-18 du conseil communautaire du 5 février 2018 transférant l'exercice de la compétence GEMAPI au SYMBO pour le bassin versant de la Boutonne ;

Considérant la demande faite au SYMBO de facturer la cotisation annuelle GEMAPI par douzième pour des raisons de trésorerie du budget annexe,

Le SYMBO demande à la communauté de communes de formaliser le versement par douzième par la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer la convention jointe en annexe

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

10. Débat portant sur les garanties de Protection Sociale Complémentaire (PSC) accordées aux agents

Rapporteur : Madame Chantal BRILLAUD

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

La protection sociale complémentaire (PSC) est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire). La PSC comprend deux volets :

- La prévoyance (la garantie maintien de salaire, l'invalidité, le décès...)
- La santé (les soins et les frais occasionnés par une maternité, une maladie, un accident, ...)

Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8 novembre 2011, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre :

- D'une labellisation : les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents.
- D'une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation ad hoc conforme à la directive service européenne et respectant les principes de la commande publique. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées. L'avantage est dans ce cas de s'affranchir d'une procédure complexe nécessitant des compétences en assurances et en actuariat et d'obtenir des tarifs mutualisés.

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel. Ce débat peut porter sur les points suivants :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire,
- Le rappel de la protection sociale statutaire,
- La nature des garanties envisagées,
- Le niveau de participation et sa trajectoire,
- L'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire,
- Le calendrier de mise en œuvre.

Cette brique assurantielle vient compléter les dispositifs de prévention des risques au travail, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour rendre soutenable la pénibilité de certains métiers et limiter la progression de l'absentéisme.

Ainsi, selon un baromètre IFOP pour la MNT de décembre 2020, la couverture des agents est la suivante :

- Près des 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire santé : 62% ont choisi la labellisation et 38% la convention de participation. Le montant de la participation s'élève en moyenne à 18,90 euros par mois et par agent.

- Plus des 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire prévoyance : 62% ont choisi la convention de participation et 37% la labellisation. Le montant de la participation s'élève en moyenne à 12,20 euros par mois et par agent.

Les employeurs publics locaux qui déclarent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents en santé et/ou en prévoyance, mettent en avant que cette participation financière améliore les conditions de travail et de la santé des agents, l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur, le dialogue social et contribue à la motivation des agents. Cette participation financière doit s'apprécier comme véritable investissement dans le domaine des ressources humaines plus que sous l'angle d'une coût budgétaire supplémentaire. Et peut faire l'objet d'une réflexion sur des arbitrages globaux en matière d'action sociale et de protection sociale en lien avec les partenaires sociaux.

Il reste à ce jour un certain nombre de points à préciser à travers les décrets d'application de l'ordonnance sur la protection sociale complémentaire. Parmi eux :

- Le montant de référence sur lequel se basera la participation (quel panier de soins minimal pourra correspondre en santé, quelle garantie en prévoyance) et l'indice de révision retenu,
- La portabilité des contrats en cas de mobilité,
- Le public éligible,
- Les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations,
- La situation des retraités,
- La situation des agents multi-employeurs.

Après l'exposé, le conseil communautaire est invité à débattre des enjeux de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Le Conseil communautaire, décide de :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les enjeux de la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

11. Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame Chantal BRILLAUD

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

Poste – Direction	Grade – Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Transformation de poste suite à recrutement			
Directeur du cycle de l'eau <i>Direction Cycle de l'eau</i>	Ingénieur territorial principal Catégorie A <i>(ancien grade : ingénieur territorial)</i> <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant, sur le fondement de l'article L.332-8 2°</i>	1 ETP	01/04/2022
Gardien de déchetterie <i>Direction prévention et gestion des déchets</i>	Adjoint technique territorial Catégorie C <i>(ancien grade : adjoint technique territorial principal 2ème classe)</i>	1 ETP	07/02/2022

Chef de service flotte de véhicules <i>Direction de la prévention et de la gestion des déchets</i>	Ingénieur territorial Catégorie A (ancien grade : agent de maîtrise territorial - Catégorie C) <i>Autorisation de recrutement par voie contractuelle, le cas échéant, sur le fondement de l'article L.332-8 2°</i>	1 ETP	01/04/2022
Transformation de poste suite à réussite au concours (au sein de la même catégorie hiérarchique)			
Gestionnaire comptable <i>Direction des finances</i>	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe Catégorie C (ancien grade : adjoint administratif territorial)	1 ETP	01/05/2022
Création de poste suite à réussite au concours (changement de catégorie hiérarchique)			
Coordonnateur de réseau 3-12 ans <i>Direction de l'éducation</i>	Animateur territorial Catégorie B	1 ETP	01/05/2022
Création de poste (dans la perspective d'un tuilage avant départ à la retraite d'un agent)			
Agent d'accueil <i>Direction générale</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/04/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification des emplois permanents à temps complet et non complet, dont les postes sont prévus au budget de l'exercice 2022, conformément au présent tableau.

12. Recours aux personnels saisonniers - Saison estivale 2022 - Direction de l'animation sportive

Rapporteur : Madame Chantal BRILLAUD

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire d'autoriser le recours à du personnel saisonnier, sur le fondement de l'article L.332-23 alinéa 2 du code général de la fonction publique, nécessaires au fonctionnement de la direction animation sportive pour la saison estivale 2022 ;

Pour le service piscines de la direction de l'animation sportives :

Nombre de postes	Fonctions	Grade - Catégorie	Temps de travail	Durée du contrat
2	Maître-nageur sauveteur (MNS)	Éducateur des activités physiques et sportives (ETAPS) Catégorie B	Temps complet	Du 20/05/2022 au 31/08/2022
2	Surveillance piscine BNSSA	Opérateur des activités physiques et sportives (OTAPS) Catégorie C	Temps complet	Du 18/06/2022 au 31/08/2022
5	Agent d'accueil, régies et entretien	Adjoint administratif territorial Catégorie C	Temps non complet Entre 27h et 29h hebdomadaires	Du 16/05/2022 au 2/09/2022

1	Agent d'accueil, régie	Adjoint administratif territorial Catégorie C	Temps complet	Du 1/07/2022 au 31/08/2022
5	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial Catégorie C	Temps non complet Entre 19h et 22h30 hebdomadaires	Du 16/05/2022 au 2/09/2022
1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial Catégorie C	Temps non complet 17h hebdomadaires	Du 1/07/2022 au 31/08/2022
1	Agent d'entretien des locaux	Adjoint technique territorial Catégorie C	Temps complet	Du 4/04/2022 au 4/09/2022

Soit un total de 17 emplois non permanents saisonniers pour le service piscines.

Pour le service base de plein air du Lambon de la direction de l'animation sportive :

Nombre de postes	Fonctions	Grade - Catégorie	Temps de travail	Durée du contrat
2	Aide animateur des activités physiques et sportives	Adjoint d'animation territorial Catégorie C	Temps complet	Du 1/07/2022 au 31/08/2022
1	Surveillance des structures flottantes	Opérateur des activités physiques et sportives (OTAPS) Catégorie C	Temps complet	Du 1/07/2022 au 31/08/2022
1	Accueil et renseignement des usagers. Vente des prestations et mise à disposition du matériel.	Adjoint technique territorial Catégorie C	Temps complet	Du 1/07/2022 au 31/08/2022

Soit un total de 4 emplois non permanents saisonniers pour le service base de plein air du Lambon.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création de 21 emplois non permanents sur le fondement de l'article L.332-23 alinéa 2 du code général de la fonction publique, nécessaires au fonctionnement de la direction de l'animation sportive pour la saison estivale 2022.

Étant précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

SOLIDARITES

13. Centre de vaccination Melle - Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) (annexe)

Rapporteur : Madame Chantal BRILLAUD

Vu la délibération n°B-04-03-2021-7 du bureau communautaire du 4 mars 2021 concernant le recours au recrutement de professionnels de santé vacataires dans le cadre du déploiement d'un centre de vaccination sur la commune de Melle pour palier l'épidémie de COVID-19,

Considérant que la communauté de communes a mis en place un centre de vaccination en février 2021 pour faire face à la crise sanitaire,

Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a sollicité la collectivité pour le maintien de ce centre de vaccination pour l'année 2022.

Ce contrat d'objectifs et de moyens prévoit le soutien financier de l'ARS pour le remboursement des salaires des agents administratifs recrutés par la collectivité (pour la coordination et le secrétariat du centre), du personnel d'entretien, des fluides à la charge de la commune et des autres frais relatifs à l'organisation du centre. Une dotation de fonctionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) est allouée pour un montant mensuel maximal de 8 970 euros sur la période d'ouverture du centre de vaccination.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS ainsi que toutes pièces afférentes.

EDUCATION - POLITIQUE SCOLAIRE

14. Gestion des établissements d'enseignement privés catholiques Sainte-Marie de La Mothe-Saint-Héray et de Melle - Conventions triennales avec l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (annexes)

Rapporteur : Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L422-5 et L 442-13-1 ;

Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'OGEC Sainte Marie de MELLE le 31 décembre 1986 ;

Vu le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'OGEC Sainte Marie de LA MOTHE-SAINT-HÉRAY le 29 septembre 2005,

Vu la délibération n°BC-2019-11B en date du 11 avril 2019 relative à la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association ;

Considérant que les conventions de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association a pris fin au 31 décembre 2021 ;

Considérant la nécessité de renouveler ce conventionnement avec les OGEC pour les écoles privées de Melle et de La Mothe-Saint-Héray ;

Après échanges avec l'ensemble catholique de Poitou-Charentes, le 18 mars 2022, il est proposé la mise en œuvre de deux conventions ci jointes, avec :

- l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour la gestion de l'établissement d'enseignement privé catholique, Sainte-Marie de La Mothe-Saint-Héray,
- l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique pour la gestion de l'établissement d'enseignement privé catholique, Sainte-Marie de Melle.

Les parties se sont entendues sur le calcul du coût de revient de référence, une évolution sur le montant de financement des enfants de maternelle pour atteindre le coût de revient de référence et les modalités de financement sous la forme d'un forfait.

Le calcul du coût de revient de référence proposé par élève de maternelle et d'élémentaire est réalisé sur la base des dépenses de fonctionnement obligatoires dans les écoles publiques communautaires et définies dans la circulaire n°2012-025 du 15/02/2012 sur l'appui d'un coût moyen des comptes administratifs 2019, 2020 et 2021 allouées au temps scolaire. Il ne comprend pas les dépenses de fonctionnement des temps périscolaires (pause méridienne, temps d'activités périscolaires, CLAS, garderies ...).

La durée de la convention est fixée pour 4 ans.

Les forfaits sont fixés comme suit pour la durée de la convention :

- 2022 :
 - 1 100€ par enfant de maternelle (dès 3 ans),
 - 688€ par enfant d'élémentaire.
- 2023 :
 - 1 201€ par enfant de maternelle (dès 3 ans),
 - 688€ par enfant d'élémentaire.
- 2024 :
 - 1 302€ par enfant de maternelle (dès 3 ans),
 - 688€ par enfant d'élémentaire.
- 2025 :
 - 1 403€ par enfant de maternelle (dès 3 ans),
 - 688€ par enfant d'élémentaire.

Ce coût moyen est revalorisé chaque année en fonction de l'indice de consommation de l'année N-1 au 1er janvier de chaque année.

Sur la base des effectifs de la rentrée de septembre 2021, fournie par les écoles privées, la participation annuelle 2022 est fixée à :

- pour l'OGEC de Melle (22 enfants en maternelle et 32 en élémentaire) à 46 216€.
- pour l'OGEC de La-Mothe-Saint-Héray (4 élèves en maternelle et 15 élèves en élémentaire) à 14 720€.

Les crédits sont prévus au budget 2022.

Débats :

Monsieur Patrick TROCHON regrette que la communauté de communes doive participer au remboursement des frais de fonctionnement de ces écoles au regard du principe de laïcité.

Monsieur le président précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire dont la communauté de communes ne peut pas s'exonérer. Il précise que les montants proposés sont calqués sur les coûts de fonctionnement des écoles communautaires et qu'un rattrapage progressif de l'écart entre le coût actuel et le coût fixé par les anciennes conventions a été négocié.

Monsieur Pierre OUVRARD souhaiterait connaître les montants prévus par les anciennes conventions et savoir ce qui justifie la différence de montant entre le coût pour un enfant de maternelle et un enfant d'élémentaire.

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER précise que cette différence est liée à l'intervention des ATSEM pour les élèves de maternelle et aux bâtiments qui sont généralement plus grands, comprenant notamment une salle de sieste et une salle d'activité en plus, et impliquant ainsi des coûts plus importants. Elle informe que pour l'année 2021, la communauté de communes a remboursé des frais à hauteur de 605 € par enfant d'élémentaire et 770 € par enfant de maternelle.

Monsieur Patrice FOUCHÉ demande pour quelle raison la communauté de communes ne rembourse pas les frais de fonctionnement des écoles communales sur le même modèle.

Monsieur le président précise que la prise en charge des frais de fonctionnement de ces écoles est liée à l'exercice de la compétence scolaire et que, par conséquent, les communes ayant conservé la compétence scolaire ont la charge de ces frais.

Pour : 58	Abstention : 14	Contre : 5	Sans Participation : 0
-----------	-----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER le président à signer les conventions triennales avec l'OGEC pour la gestion des établissements d'enseignement privés catholiques, Sainte-Marie de La Mothe-Saint-Héray et de Melle et tout autre document afférent dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

15. Subvention aux associations petite-enfance, enfance, jeunesse (PEEJ) - Conventions triennales d'objectifs 2022-2024 avec les associations "Belle et Lambon" et le "Centre socio-culturel (CSC) du Mellois" (annexes).

Rapporteur : Madame Marylène PICARD

Considérant que les conventions triennales 2018-2021 avec les associations « Belle et Lambon » et « le Centre socio-culturel (CSC) du Mellois » ont pris fin au 31 décembre 2021 ;

Considérant le travail d'harmonisation de l'ensemble des conventions signées avec les associations Petite Enfance Enfance Jeunesse (PEEJ) aboutissant à de nouvelles conventions triennales d'objectifs 2022-2024 ;

Considérant la décision du conseil communautaire en date du 20 janvier 2022 de réaliser un versement anticipé à hauteur de 21 000 € pour chacune des associations, dans l'attente de nouvelles conventions triennales d'objectifs ;

La demande de renouvellement étudiée et validée par le comité de pilotage PEEJ en date du 29 mars 2022 tient compte :

- du bilan des actions mises en place durant les conventions triennales 2018-2021 répondant aux objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire ;
- des projets initiés par l'association « Belle et Lambon » et « le CSC du Mellois » en direction de la petite enfance, l'enfance et de la jeunesse conformes à leur objet statutaire et en accord avec l'intérêt communautaire ;
- des objectifs émis dans le cadre du Contrat Territorial Globale (CTG) signé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)- Poitou 2018-2021 et du nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2021-2024 ;
- de la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) – Poitou pour lequel la communauté de communes était gestionnaire ;
- et enfin de son remplacement par la CAF et la MSA-Poitou par le dispositif « Bonus Territoire » (BT) - CAF et « Grandir en Milieu Rural » (GMR)- MSA – Poitou pour lesquels l'évolution des modalités financières impactent le budget de la communauté de communes car les associations bénéficieront dorénavant directement du financement de ces nouveaux dispositifs ;

Ainsi, il convient d'une part, de pérenniser le travail engagé avec les associations dans ce cadre en renouvelant les conventions triennales en lien avec le projet de territoire de la communauté de communes et d'autre part, d'adapter pour chacune d'elle, les subventions selon les nouvelles modalités financières émises par la CAF et la MSA-Poitou en ne compensant pas une éventuelle perte financière pour les associations, due à ces nouveaux dispositifs et en attribuant, par conséquent aux associations, dans le cadre de la convention triennale 2022-2024, une subvention de :

- 155 000€ annuels à l'association « Belle et Lambon », soit 465 000€ sur trois ans ;
- 249 000 € annuels à l'association « le CSC du Mellois » soit 747 000 € sur trois ans.

Débats :

Monsieur Pierre OUVRARD souligne qu'il s'agit de montants importants et regrette que les élus ne disposent pas de plus d'éléments sur les activités concrètement financées.

Madame Marylène PICARD précise qu'il s'agit d'une reconduction de subvention, simplement diminuée des sommes dorénavant directement remboursées par la CAF et la MSA. Elle ajoute que les montants proposés sont justifiés par les missions de politique publique exercées pour le compte de la communauté de communes.

Monsieur le président précise que les axes d'intervention de ces associations n'ont pas changé.

Monsieur Jérôme TEXIER regrette que les élus ne disposent pas des bilans financiers de ces associations et d'informations sur les activités proposées, d'autant plus qu'elles doivent être en lien avec le PEDT.

Madame Marylène PICARD précise que les assemblées générales arrêtant les bilans financiers n'ont pas encore eu lieu et que ces éléments seront ensuite transmis à la communauté de communes. Elle indique que le plan d'actions du PEDT va être prochainement présenté au conseil communautaire et que ces associations participent aux groupes de travail.

Monsieur le président estime que les liens avec ces associations reposent sur la confiance et qu'il est nécessaire de leur accorder des moyens d'actions.

Monsieur Patrick TROCHON estime que la confiance n'exclut pas le contrôle et considère qu'il est nécessaire que ces associations rendent des comptes sur l'utilisation des deniers publics.

Madame Marylène PICARD rappelle que les conventions prévoient une obligation de transmission des bilans financiers.

Madame Catherine SUIRE s'étonne que les actions de ces associations s'appuient sur le PEDT alors que le plan d'actions de celui-ci n'a pas encore été finalisé.

Monsieur le président rappelle de la nécessité de ne pas mettre en difficulté ces associations.

Conformément à l'avis du Comité de suivi PEEJ,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les subventions dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget :
- « Belle et Lambon » pour un montant de 155 000 € annuels, soit 465 000 € sur trois ans
- « Centre Socio-culturel du Mellois » pour un montant de 249 000 € annuels, soit 747 000 € sur trois ans,
- AUTORISER la signature des conventions triennales d'objectifs 2022-2024, avec l'association « Belle et Lambon » et le « Centre Socio-culturel du Mellois » telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

ANIMATION DU TERRITOIRE

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Rapporteur : Madame Sylvie BRUNET

Considérant que la communauté de communes est propriétaire du Moulin du Marais,

Considérant que les vice-présidents ont souhaité questionner le projet « Moulin du Marais »,

Il est proposé de créer un groupe de travail composé :

- d'élus communautaires,
- d'élus de la commune de Lezay,
- des représentants des associations présentes sur site.

L'objectif est d'écrire un nouveau projet 2022-2032 pour le site Moulin du Marais.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse : animationduterroire@melloisenpoitou.fr

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Le Moulin du Marais?

- Nécessité de faire un bilan des usages du site au bout de 10 ans
- Souhait d'impulser une nouvelle réflexion pour ce projet
- Le départ envisagé d'une association
- Des bâtiments sous-utilisés avec la question des charges en suspens pour la communauté de communes

Conseil communautaire - 31 mars 2022



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Un site labellisé Pôle d'Excellence Rurale

En 2010, l'esprit initial du projet développé par la communauté de communes du Lezayen

- Une démarche déco-construction
- Une sensibilisation à l'environnement et aux énergies renouvelables
- Une ouverture au public avec pour souhait d'installer des supports pédagogiques
- Le site du Moulin devait participer à une réflexion globale sur l'aménagement du centre bourg de Lezay dans le cadre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Le lieu devait permettre de développer les activités des locataires/usagers du moulin

- l'insertion professionnelle dans le domaine du maraîchage avec le chantier d'insertion et de la construction avec le chantier d'insertion «restauration du patrimoine et éco-construction», activités de l'Association pour le Développement de l'Economie du Patrimoine ADEP,
- le retour à l'emploi par une formation qualifiante dans le domaine de la construction (pierre et bois), mission de GEPHYRA, société coopérative d'intérêt communautaire
- l'éducation populaire et l'animation des territoires ruraux, activités de l'Union Régionale des Foyers Ruraux - de la FDFR et de l'URFR.

Conseil communautaire - 31 mars 2022



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Présentation des sites



Conseil communautaire - 31 mars 2022

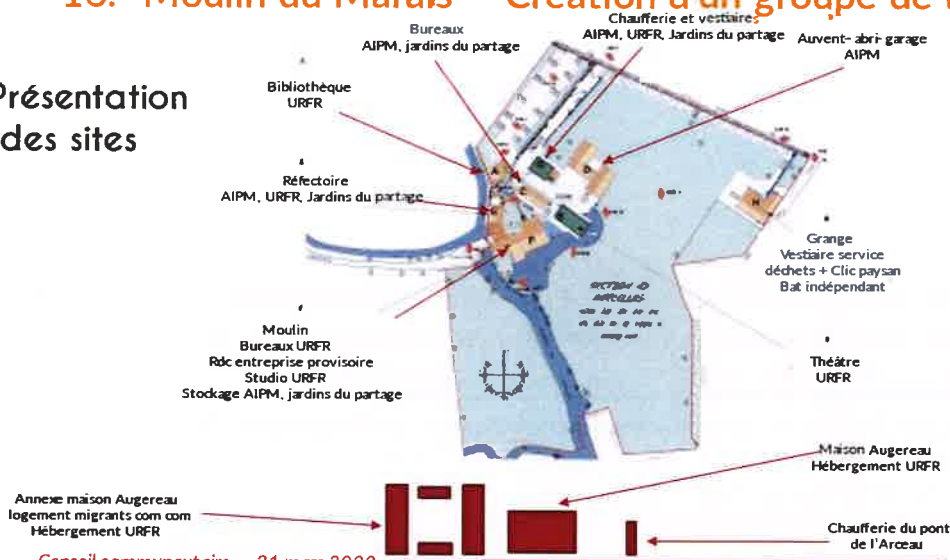
134



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Présentation des sites



Conseil communautaire - 31 mars 2022

135



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Un diagnostic réalisé suite aux échanges avec :

- L'URFR
- Les jardins du partage - association créé en 2018
- La ville de Lezay
- Les services techniques et du développement économique et touristique de la communauté de communes

Conseil communautaire - 31 mars 2022

136



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Les atouts du site

- Un très beau site : un écrin de nature bel environnement, un lieu paisible et ressourçant
- Qualité architecturale et richesse patrimoniale
- Un mélange de genres en terme d'activités vécu positivement
- lieu de balade pour les habitants
- Une réserve de pêches
- Un fort potentiel de développement

Les faiblesses

- Les habitants se sont peu appropriés les lieux,
- Manque de connaissance de l'offre proposée (hébergement, spectacle)
- Pas de relation avec la commune de Lezay
- Maison Augereau : manque de promotion et ne convient pas à toutes les clientèles
- Site excentré du bourg
- Pas de gestion différenciée des espaces verts

Conseil communautaire - 31 mars 2022



137

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Les menaces

- Une mauvaise répartition des charges qui a un coût pour la collectivité
- Si une réflexion n'est pas conduite, l'inaction peut générer une déshérence du site
- Le départ annoncé d'une association du site : l'AIPM
- Si le site est abandonné- l'image de la collectivité sera négative pour les habitants

Les opportunités

- Le bon moment pour envisager un nouveau sens au projet d'ensemble : trouver un fil conducteur
- La commune de Lezay, labellisée «petite ville de demain», souhaite être associée à la réflexion autour du site.
- Lieu typique et atypique qui peut plaire à des nouveaux habitants et qui participe à l'attractivité du territoire

Conseil communautaire - 31 mars 2022



138

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Aujourd'hui, le moulin du Marais...

	URFR •Bureaux pour 5 salariés •En 2021, 29Cles en résidence, 9 auteurs. 139 artistes hébergés
	AIPM •le point de départ journalier des équipes techniques •Le lieu où il déjeune
	Les jardins du partage •Un verger •Des expérimentations pour des jardiniers

Conseil communautaire - 31 mars 2022

139



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Les réunions du Comité technique

➤ Le Cotech est composé de :

L'URFR, Les jardins du partage, L'AIPM et des services communautaires (services techniques et du développement économique et touristique)



Conseil communautaire - 31 mars 2022

140



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Rencontres avec les partenaires du projet



Conseil communautaire - 31 mars 2022

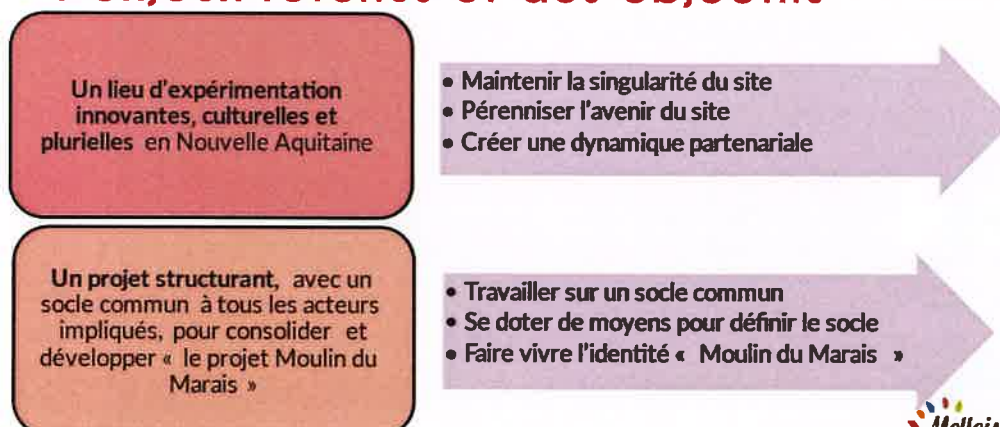
141



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

4 enjeux retenus et des objectifs



Conseil communautaire - 31 mars 2022

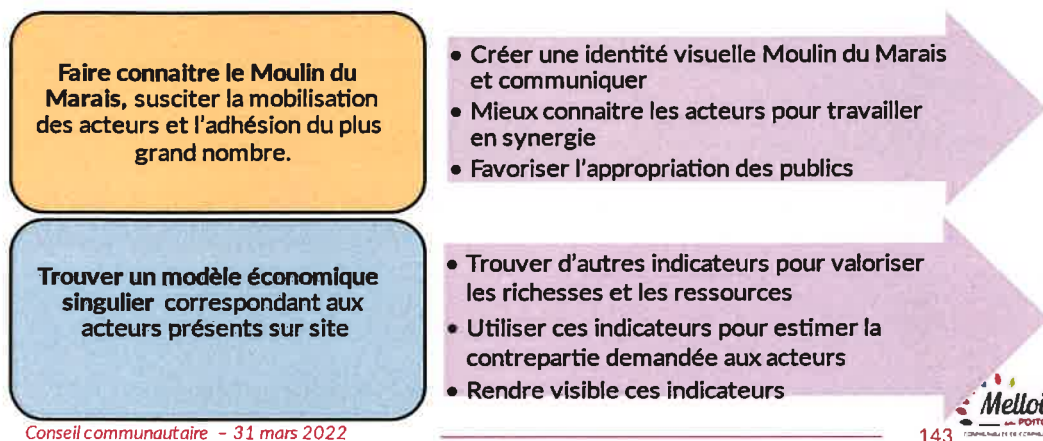
142



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Des enjeux et des objectifs



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

Proposition

- Créer un groupe de travail d'élus communautaires pour explorer en atelier tous les scénarios : le Moulin du Marais c'est...

Ce groupe se réunira en présence des élus de la commune de Lezay et du comité technique.

Les candidatures sont à envoyer à animationduterroire@melloisenpoitou.fr

Conseil communautaire - 31 mars 2022

145

Mellois
en POITOU
COMUNAUTÉ DE LEZAY

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

16. "Moulin du Marais" - Création d'un groupe de travail

2022 - 2032

Le Moulin du Marais c'est ...



Conseil communautaire - 31 mars 2022

144

Mellois
en POITOU
COMUNAUTÉ DE LEZAY

Débats :

Monsieur Olivier GAYET ajoute qu'il s'agit d'un site magnifique à visiter, très fréquenté par les lezayens et intéressant sur le plan culturel. Il revient sur les activités de l'URFR qui promeut les libertés dans le milieu scolaire et qui est aussi un lieu de création. Il précise qu'un partenariat est bien en place avec la ville de Lezay.

Monsieur le président précise que l'objectif de la réflexion qui sera menée par le groupe est de donner un nouveau souffle au site.

Monsieur Patrick MORIN revient sur l'utilité de la Maison Augereau.

Monsieur le président précise qu'il est important que le groupe ne soit pas composé que l'élus du secteur lezayen.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un groupe de travail pour le projet « Moulin du Marais ».

17. Pays d'art et d'histoire - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) pour Mellois en Poitou - Création d'un groupe de travail

Rapporteur : Madame Sylvie BRUNET

Considérant que la création d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du patrimoine (CIAP) est inhérent au label Ville et pays d'art et d'histoire (VPAH) délivré par le ministère de la culture et de la communication et inscrite dans la convention signée par les deux parties

Considérant que le bilan des dix premières années 2009-2019, a pu relever que l'absence d'un lieu identifié, n'a pas facilité la promotion du label VPAH,

Le 8 mars 2022, la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine a informé Mellois en Poitou de la reconduction du label pays d'art et d'histoire de 2022 à 2032 pour le territoire. La commission donne un avis favorable assortis des recommandations suivantes :

- Mettre en place un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP),
- Recruter du personnel dédié au label VPAH et au CIAP,
- Développer la visibilité du label VPAH.

La collectivité doit donc dans le cadre du renouvellement de la candidature au label Pays d'art et d'histoire, se doter d'un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Ce dernier doit être composé de plusieurs espaces définis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La ville de Melle, propriétaire de l'hôtel de Ménoc, propose à Mellois en Poitou d'y accueillir le CIAP. Il est donc proposé de lancer une étude, conduit par le service des grands projets de la direction des services techniques, sur la faisabilité technique du projet.

Il est également proposé de créer un groupe de travail d'élus communautaires pour accompagner le projet CIAP.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse : animationduterritoire@melloisenpoitou.fr

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail



Monsieur le Président,

Au cours de la séance du 7 décembre 2021, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture a examiné, après vous avoir entendu, la demande de renouvellement du label « Pays d'art et d'histoire » de la communauté de communes Mellois en Portou (Oise-Savoie).

La commission valide et souligne la qualité du dossier et donne un avis favorable à l'opportunité des membres présents assorti des recommandations suivantes :

- Mettre en place le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) ;
- Recruter du personnel dédié au label VPAM et au CIAP ;
- Développer la visibilité du label VPAM ;

En conséquence, il te prierai de vous annoncer que la communauté de communes Mellois en Portou pourra se réclamer du label « Pays d'art et d'histoire ». La Direction régionale des affaires culturelles est à votre disposition pour préparer la convention triennale de réattribution pour la période 2022 - 2032.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice régionale des affaires culturelles
Sylvie BRUNET

Sylvie BRUNET

Monsieur Fabrice MICHELET
Président de la Communauté de communes Mellois en Portou
2 place de Strasbourg
75000 PARIS

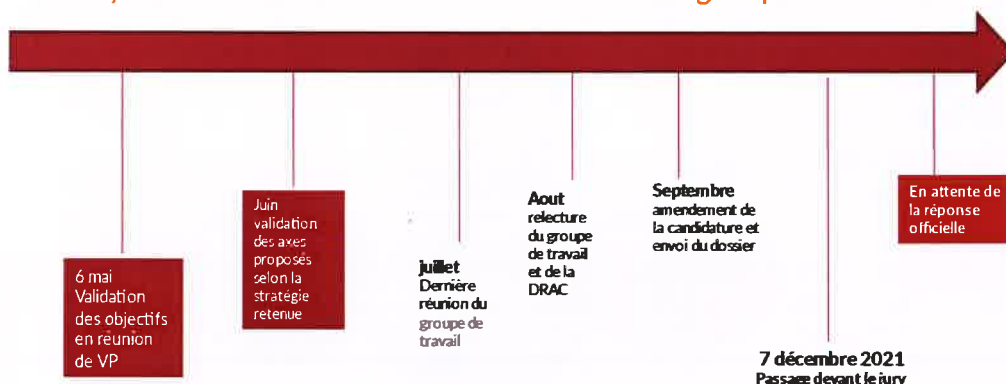


Conseil communautaire - 31 mars 2022

147

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail



Point d'étape sur le renouvellement de la candidature Pays d'art et d'histoire 2022-2032

Conseil communautaire - 31 mars 2022

148



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Pour rappel, les objectifs retenus pour 2022-2032 sont :

Le Label Pays d'art et d'histoire doit révéler l'identité du territoire :

- Valorisant les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles,
- Œuvrant pour la démocratisation culturelle, notamment en modernisant les outils d'information et de médiation pour mieux intégrer la problématique de l'accessibilité,
- Donnant une dimension citoyenne et participative au label,
- Contribuant au développement de l'attractivité du territoire,
- Renforçant le lien avec les communes.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

149



Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Enjeu : Un label plus lisible sur le territoire

Rendre fier les habitants en leur faisant savoir que le Mellois en Poitou est labellisé « Ville et Pays d'art et d'histoire »,
Mieux faire connaître toutes les missions du Pah pour une meilleure appropriation par les élus et les habitants

OBJECTIFS

■ Un lieu pour rendre lisible les actions

La collectivité s'engage à se doter d'un lieu qui valorise les patrimoines du territoire dans le cadre des missions du label.

Conseil communautaire - 31 mars 2022



150

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Un Centre d'Interprétation
de l'Architecture et du
Patrimoine ?



Conseil communautaire - 31 mars 2022



151

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Où localiser cet équipement ?

- Dans un des bourgs structurants du territoire pour servir de vitrine au territoire
- Dans un bâtiment :
 - patrimonial
 - visible
 - se situant dans un flux naturel de visiteurs

Conseil communautaire - 31 mars 2022



152

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Un CIAP labellisé par la DRAC

Doit posséder huit espaces différents et a minima :

- Une salle d'exposition permanente
- Une salle d'exposition temporaire
- Une salle pour accueillir des ateliers pédagogiques
- Un centre de documentation
- Des bureaux pour l'équipe et une salle de réunion
- Des sanitaires
- Un espace de stockage
- Une salle de conférence

Certains de ces espaces pourraient être mutualisés.

Conseil communautaire - 31 mars 2022



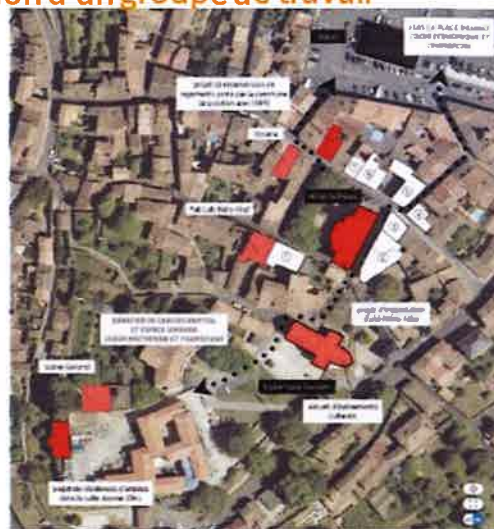
153

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Proposition de la ville de Melle d'accueillir le CIAP

La ville a débuté une réflexion sur le quartier de Ménoc située entre la place Bujault et les Arcades.



Conseil communautaire - 31 mars 2022

154

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Pays d'art et d'histoire - CIAP - Création d'un groupe de travail

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer :

- Sur la proposition de la ville de Melle d'accueillir le CIAP,
- Sur le lancement d'une étude, réalisée par « les grands projets - direction de la DST », en collaboration avec les services de la ville de Melle, sur la faisabilité du projet qui s'inscrirait dans le quartier de Ménoc,
- Sur la création d'un groupe de travail d'élus communautaires pour accompagner le projet « CIAP ». Les élus de Melle seraient présents de facto.

Les candidatures sont à envoyer à animationduterroire@melloisenpoitou.fr

Conseil communautaire - 31 mars 2022



155

Débats :

Monsieur le président ajoute qu'il s'agira d'un lieu mutualisé afin de créer une dynamique en proposant plusieurs activités.

Monsieur Sylvain GRIFFAULT précise qu'il y a déjà eu une étude de programmation pour un tel projet en 2012 et que cette proposition s'inscrit également dans le cadre du projet d'écoquartier culturel et créatif de Ménoc. S'agissant de l'hôtel de Ménoc, il ajoute que la commune envisage d'y installer, dans le cadre d'une mutualisation du lieu, une Micro-Folie, une salle d'exposition.

Monsieur Patrice FOUCHÉ est perplexe car aucun élément financier n'est précisé.

Monsieur le président explique qu'il ne s'agit pas d'une validation du projet mais simplement d'un accord politique sur le lieu retenu afin de pouvoir mener ensuite les études de faisabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à lancer une étude de faisabilité, conduit par les grands projets de la direction des Services techniques pour vérifier s'il est possible de mener le projet CIAP à l'hôtel de Ménoc à Melle,
- AUTORISER la création d'un groupe de travail d'élus communautaire pour participer à l'élaboration du projet.

Débat :

Madame Sylvie BRUNET propose la création d'un comité de référents communaux pour l'animation du label Pays d'art et d'histoire. Elle précise qu'une communication à destination des communes sera faite.

QUESTIONS DIVERSES

Information – Groupe de travail TAP

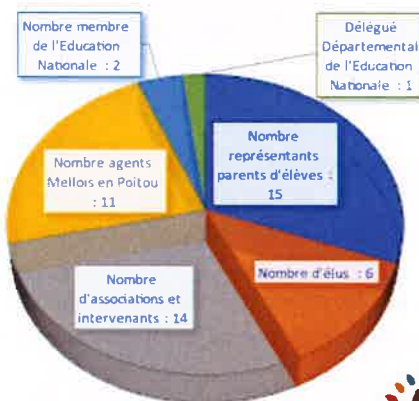
Questions diverses – Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Information –Groupe de travail TAP

Constitution du groupe

- 43 personnes se sont inscrites
- Pour la réunion du 30 mars 2022,
 - 35 personnes étaient présentes

LA REPARTITION DES INSCRITS



Conseil communautaire – 31 mars 2022

159



Questions diverses - Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Information – Groupe de travail TAP

Rappel

- Le conseil communautaire du 24 février dernier a acté la création d'un groupe de travail pour les Temps d'Activités Périscolaires.
- A cet effet ont été conviés à participer :
 - Les élus communautaires lors de la présentation du 24/02/22
 - Les représentants des parents d'élèves
 - Les membres de l'Education Nationale (directeurs des écoles communautaires, Inspecteurs de l'Education Nationale et Délégués Départementaux de l'Education Nationale)
 - Les intervenants/associations présents dans les TAP du territoire
 - Les agents de la direction éducation particulièrement, du service Affaires Scolaires.

Conseil communautaire - 31 mars 2022

158



Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L 5211-10 du CGCT (code général des collectivités territoriales)

a. Délibérations du bureau communautaire du 3 mars 2022

Affaires générales

Bureau communautaire du 27 janvier 2022 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau communautaire du 27 janvier 2022.

Services techniques

Construction d'une déchèterie à Lezay - Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'avant-projet définitif présenté au montant de 1 046 982,00 € HT sans modification de la rémunération du maître d'œuvre,
- AUTORISER le Président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet
- AUTORISER le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant avec le maître d'œuvre.

Aménagement

Autorisation de signer les lots n°1, n°4 et n°5 du marché public n°2021 AMT02 - Réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché de réalisation d'inventaires (identification, délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager sur le territoire de Mellois en Poitou (62 communes) avec :

- Le lot n°1 « Secteur SAGE Boutonne nord » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 138 180 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 146 680 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

- Le lot n°4 « Secteurs SAGE SNMP et SAGE Clain » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 151 290 € HT (DPGF) et 8 500 € HT (BPU), soit un total de 159 790 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

- Le n°5 « Secteur SAGE SNMP » à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT SARL pour un montant de 183 077,50 € HT (DPGF) et 8 750 € HT (BPU), soit un total de 191 827, 50 € HT estimatif sur la durée totale du marché.

Services techniques

Acquisition à titre gratuit des parcelles D558 et D559 sur la commune de Melle

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'acquisition à titre gratuit à la commune de Melle les parcelles D558 de 48 m² et D559 de 194m² sur la commune de Melle (les frais d'acte seront à la charge de la communauté de communes),
- AUTORISER le Président à signer cet acte d'acquisition ainsi que tout acte afférent.

Prévention et gestion des déchets

Autorisation de signature du marché n°2021_ENV10 relatif à l'enlèvement et à la valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer le marché d'enlèvement et de valorisation de la ferraille, des batteries, du cuivre ainsi que de l'aluminium issus des déchèteries de Melle, la Mothe-Saint-Héray, Celles-sur-Belle, Mougou, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne et Lezay avec l'entreprise SAS LOCA RECUPER située 68 rue du Pré Maingot, BP 10185 Pompaire, 79205 PARTHENAY.

Attractivité économique et touristique

Zone d'activité économique Plaine de Limage (Sauzé-Vaussais) - Vente d'un terrain (partie de la parcelle cadastrée AK0144)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué, à signer le document d'arpentage qui formalisera les nouvelles limites de la division de la parcelle cadastrale faisant l'objet de la cession,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives d'une partie d'environ 2 500m² de la parcelle actuellement cadastrée AK0144 (Sauzé-Vaussais) zone d'activités Plaine de Limage, à la SAS SOVODIS, au prix de 18€ hors taxes – hors frais /m² de terrain, soit un total d'environ 45 000€ HT-HF, TVA sur marge en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Ressources humaines et communication interne

Traitement des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) - Adhésion à la mission optionnelle du centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79) pour la période du 01/02/2022 au 31/01/2025

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention avec le Centre de gestion 79, afin de permettre, au besoin, le recours à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL par le service expertise statutaire GRH du CDG 79, pour la période du 1er février 2022 au 31 janvier 2025.

Renouvellement de l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres (CDG 79)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'adhésion au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le CDG79,
- APPROUVER les modalités de remboursement au CDG 79 des prestations d'étude et de simulation du droit initial à indemnisation chômage, de conseil, de gestion et de suivi des dossiers chômage traitées dans le cadre du conventionnement entre le CDG 79 et le CDG 17, et selon les tarifs indiqués dans la présente convention d'adhésion,
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer la présente convention d'adhésion.1

Renouvellement de la convention de partenariat relative aux formations mutualisées entre la communauté de communes Mellois en Poitou et les communes membres

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la présente convention de partenariat avec les communes pour l'organisation de formations mutualisées, pour une durée de 3 ans (2022-2024), à compter du 1er janvier 2022.

Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur Nicolas RAGOT à participer par mandat spécial au salon de l'agriculture du 2 au 4 mars 2022 à Paris,
- AUTORISER la prise en charge et le remboursement de frais par la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de ce mandat spécial.

Education - Politique scolaire

Restauration La Mothe-Saint-Héray - Avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation de la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou, jusqu'au 31 décembre 2022,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 5 décembre 2019 relative à la mutualisation de moyens dans le cadre de fourniture des repas aux élèves et personnel du 1er degré conclue entre le département, le collège de la Mothe-Saint-Héray et la communauté de communes Mellois en Poitou.

Avenant n°2 à la convention pour la fourniture de repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n°2 à la convention pour la fourniture des repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois et ainsi la tarification applicable au 1er janvier 2022 soit 4.21 € net,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 à la convention pour la fourniture des repas des enfants et des personnels du Centre Socio-Culturel du Mellois dans les conditions précitées.

b. Relevé de décisions du Président

Numéro	Date	Objet	N° de Lot	Attributaire/Bénéficiaire	Montant
DP22DG02	08/02/2022	Convention de mise à disposition Salle de Poupes - à Marcillé pour la Conférence des maires du 17/02/22	/	Marcillé	gratuit
DP22ST08	07/02/2022	Remise gracieuse abonnement réseau chaleur	/		89,02 €/TTC
DP22AU03	10/02/2022	Signature d'une convention de prestation de services précisant l'accompagnement apporté par l'IIBSN à la communauté de communes et aux communes relevant de son périmètre dans le cadre des inventaires des zones humides et du maillage bocager (convention en annexe)	/	IIBSN	4 650 €
DP22EV01	09/02/2022	Cession d'un matériel grue hydraulique sur berce		William Sabatier Recyclage	11 500 € / HT
DP22EV02	10/02/2022	Signature des conventions de partenariat pour l'action de réemploi d'objets en déchèterie		Emmaüs, Bidouilles et Informatique, Béta Pi	gratuit
DP22ED06	03/02/2022	MAD LOCAUX RAM LA MOTHE		La Mothe-Saint-Héray	gratuit
DP22ED07	14/02/2022	Séjours ski et montagne 2022 - Demande subvention CAF		Communauté de communes Mellois en Poitou	à hauteur de 5000€
DP22ST09	17/02/2022	Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de toiture sur l'école Yvonne Mention Verdier à Melle	Lot 1	SARL FERRAND MACONNERIE	+ 8 271,80 € HT
DP22ST10	17/02/2022	Avenants n°01 aux marchés de travaux sur la gendarmerie de Melle (2 lots)	Lot 11 Lot 13	MOYNET SOCOBAT	+ 2 312,29 € HT + 3 050,00 € HT
DP22DG03	22/02/2022	Convention de location des salles communales et des halles de Sepvret pour la Conférence des maires du 24/03/22	/	Sepvret	gratuit
DP22AJ08	21/02/2022	Marché de fourniture et pose d'équipements de cuisine pour les restaurants scolaires situés à Rom, Alloinay, Sauzé-Vaussais, et Melle (sites de Saint-Léger-de-la-Martinière et de Melle) - MP n°2021_EDU02 - Avenant n°1 prolongeant la durée d'exécution du marché	/	SAS ERCO	/
DP22CO01	22/02/2022	Demande de mise à disposition d'un local communal de la salle des jeunes de Mougon	/	Aigondigné	/
DP22AS04	24/02/2022	Convention de mise à disposition du site du Lambon Compétition VTT		Pédale St Florentaise	
DP22AS05	03/03/2022	Convention de mise à disposition de la base de Loisirs du Lambon. 1 mai et 26 juin		Cyclo Club Cellois	
DP22AU04	28/02/2022	Inventaires des Zones humides et du maillage bocager (5 lots) - Demande de subvention Agences de l'eau et Europe (FEDER) - Actualisation des montants (annule et remplace la DP22AU02)	5 lots	Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Union Européenne (FEDER)	702 978 €

DP22AJ09	25/02/2022	Accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives pour les services de la communauté de communes Mellois en Poitou (MP n°2021_FI01) – Avenant n°1 au lot n°2 Papier et enveloppes modifiant les prix du bordereau des prix unitaires et le montant maximum du lot	Lot n°2	VERRIER	Nouveau montant maximum du lot n°2 : 11 000 € HT par an
DP22ST11	07/03/2022	Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de toiture sur l'école Yvonne Mention Verdier à Melle	Lot 2	SARL PEROT	sans incidence financière supp
DP22AE05	25/02/2022	Convention attributive d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement dispositif FISAC	/	SAS AUX MAINS D'AURELYNE	3 549,94 €
DP22AS06	10/03/2022	Convention de mise à disposition du complexe sportif de LMSH - Epreuve VTT		Team Evasion Nature	
DP22AJ10	03/03/2022	Accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives pour les services de la communauté de communes Mellois en Poitou (MP n°2020_FI01) – Avenant n°1 au lot n°3 Papier et enveloppes à en-tête modifiant les prix du bordereau des prix unitaires	Lot n°3	VERRIER	/
DP22AE06	25/02/2022	Convention attributive d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement dispositif FISAC	/	SARL LE GARAGE DE MAISONNAY	4 274,00 €

Agenda des réunions

- Jeudi 7 avril 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 5 mai 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 12 mai 2022 – Conférence des maires – Salle des fêtes à Périgné
- Jeudi 19 mai 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance

Marylène PICARD

Le président,

Fabrice MICHELET



